

# Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Février 2016



L'emploi des jeunes constitue un enjeu de société majeur au sein de l'Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 22% en 2014 et particulièrement en France (24%). Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) traduit l'engagement de l'Union européenne face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs (*Not in Education, Employment or Training*).

Compte tenu de la situation qui demeure inquiétante pour les jeunes en Picardie (36 600 jeunes NEETs dont 25 300 au chômage en 2014), la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes. La programmation de l'IEJ en Picardie est globalement cohérente avec les objectifs poursuivis par les Programmes Opérationnels IEJ mais résulte autant voire plus des contraintes auxquelles ont été confrontées les autorités de gestion que d'orientations délibérées.

Cette programmation devrait contribuer à renforcer la qualité de l'offre régionale d'accompagnement des jeunes mais ne devrait pas suffire à apporter une nouvelle réponse aux problématiques des jeunes NEETs de Picardie. Les effets attendus en termes de nombre de participants, de diversification des actions et de sécurisation des parcours apparaissent relativement modestes au regard des autres territoires éligibles à l'IEJ. Au 31 décembre 2015, les résultats sur le taux de jeunes ayant reçu une proposition d'emploi ou de retour en formation (72%) et de sortie effective vers l'emploi ou en formation (38%) sur le PO national sont supérieurs aux objectifs initiaux mais le taux de sortie vers l'emploi ou une formation est nettement inférieur aux résultats moyens nationaux (52%). Ces résultats ne permettent, cependant, pas de conclure quant à l'existence ou non d'une plus-value de l'outil IEJ sur l'insertion des jeunes, cette évaluation dépendant de la mise en place de méthodologies contrefactuelles.

**Le présent document constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Picardie en 2015 et vient en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France en 2015.**

## Rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Picardie

Cette étude est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

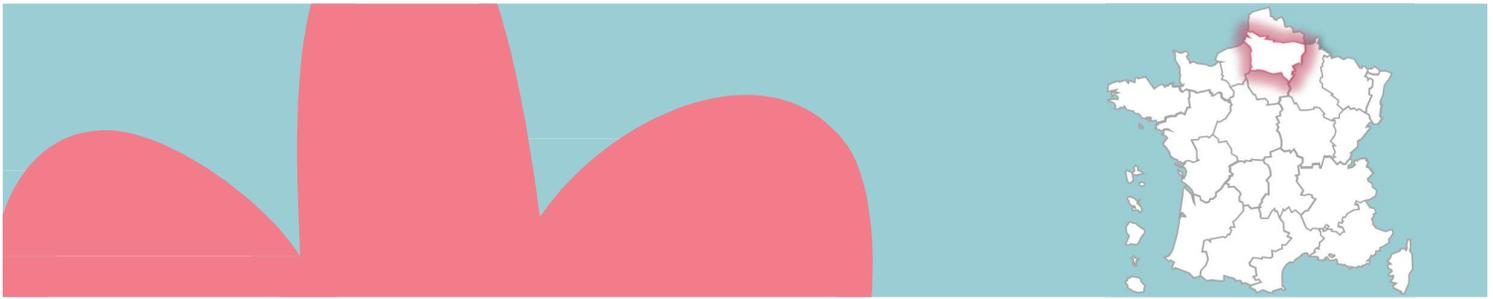
# Sommaire

## Préambule

1. Le lancement de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes constitue une réponse à la situation inquiétante des jeunes en Picardie confrontés notamment à un marché de l'emploi atone
2. La démarche de programmation de l'IEJ en Picardie s'est principalement attachée à sécuriser l'utilisation des fonds tout en visant la mobilisation et le renforcement des actions existantes
3. Cette programmation devrait permettre de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé dans la région sans produire d'effet majeur en termes de volume ou de profils de participants ou encore de diversification de l'offre régionale de services
4. Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Picardie
5. Annexes

---

# Préambule



## L'emploi des jeunes européens constitue un défi de taille pour l'Union Européenne et la France

Consécutivement à la crise qui sévit en Europe depuis 2008, les chiffres du chômage ont explosé et les taux d'emploi n'ont cessé de décroître. Ce constat se vérifie particulièrement pour la **population jeune dont l'insertion sur le marché du travail est nettement plus difficile**.

Ainsi, le **taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint 22% en 2014 dans l'Union européenne** et plus que jamais, le chômage des jeunes représente un **défi majeur pour l'ensemble des États membres**. Le nombre de jeunes européens de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) est évalué à **7,2 millions** et le risque de voir se développer une population de jeunes NEETs paupérisée et socialement exclue paraît critique [1].

Le **taux de chômage des jeunes en France est élevé** en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au premier trimestre 2015, d'après l'INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans en France métropolitaine s'élevait à **24,1%** soit une progression de 0,2 point par rapport au dernier trimestre 2014 [2]. En 2013, ce taux était trois fois plus élevé que celui du reste de la population française. En outre, le **taux d'emploi des jeunes français reste faible** en comparaison de celui de leurs voisins européens : il s'élevait à 25% en 2013 contre 47% en Allemagne [3].

## Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes traduit l'engagement de l'Union européenne et de la France face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs

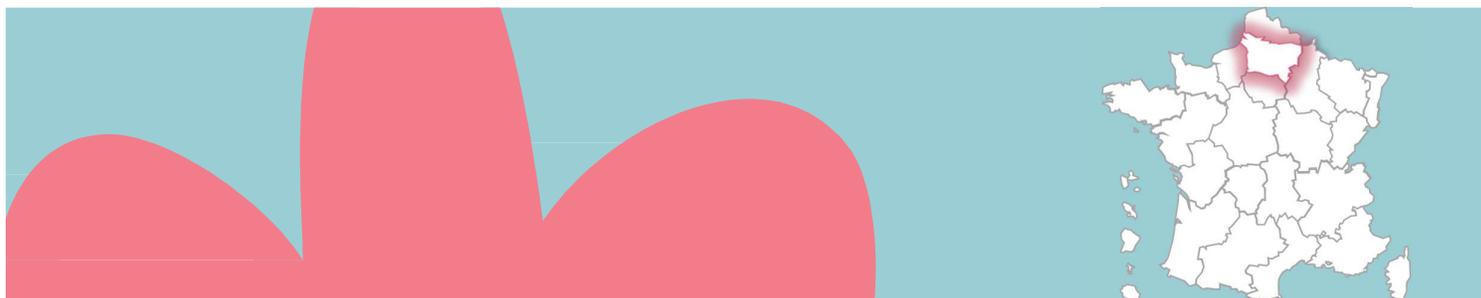
La Commission européenne a adopté, en **décembre 2012, le paquet de mesures « Emploi des jeunes »** qui inclut une proposition **sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse**. Cette Garantie Européenne pour la Jeunesse vise à garantir que les jeunes NEETs âgés de 15 à 24 ans se voient proposer une « offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant le début de leur période de chômage ou leur sortie de l'enseignement formel ».

Pour répondre à la recommandation du Conseil Européen sur la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse et faire écho à la mobilisation de l'IEJ, la France a **construit un plan national de mise en œuvre de cette Garantie**. En effet, **les autorités françaises y ont vu l'opportunité de « progresser vers une démarche de résultats, en visant l'obtention par tout jeune NEET d'une proposition dans les 4 mois**, soit par la mobilisation de dispositifs existants, soit par leur extension ou la création de nouveaux dispositifs appuyés notamment par le financement apporté au titre de l'IEJ ».

Le **Conseil européen de février 2013** a, par la suite, validé le lancement de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** avec pour objectif de renforcer le Paquet « Emploi des jeunes » et d'accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse. L'IEJ a alors été conçue comme un **instrument financier complémentaire aux fonds européens existants** (FEDER, FSE, FEADER, etc.) dont les règles de mise en œuvre sont intégrées au règlement du FSE 2013-2020.

L'IEJ s'adresse aux **régions des États membres ayant des taux de chômage des jeunes de plus de 25 %** en 2012. 20 pays (pour lesquels au moins une région est éligible) sont donc concernés par l'IEJ. A ce titre, la France, dont le taux de chômage des 15-24 ans était de 24,5% en 2012 [1], bénéficie de l'IEJ pour **16 de ses régions dont 3 pour un seul département** : Aquitaine, Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône), Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte.

La DGEFP, assure à travers son **PO national la mise en œuvre de l'IEJ sur les territoires concernés, pour le compte de l'Etat central et déconcentré (Directe-Dieccte) en métropole et en Outre-Mer**. Elle est également autorité de gestion de l'enveloppe spécifique des Conseils Régionaux de la **Guyane**, la **Réunion** et de la **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (pour le département des Bouches-du-Rhône) et pour **Mayotte**. La DGEFP gère ainsi 434 millions d'euros FSE-IEJ. La DGEFP est par ailleurs coordinatrice de la mise en œuvre de l'IEJ en France. Les **12 Conseils régionaux** des autres territoires éligibles aux financements IEJ sont également autorités de gestion des fonds FSE et IEJ, à hauteur de 196 millions d'euros. Leurs priorités d'actions sont décrites dans l'axe prioritaire ou l'objectif spécifique IEJ de leurs **12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ**.



## L'évaluation française de l'IEJ en 2015 vise à apporter un éclairage sur les premiers impacts de l'IEJ en France et également en Picardie

L'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Toutefois, au vu de l'état d'avancement de la programmation et de la disponibilité des données au moment de la collecte, les questionnements ont trait en premier lieu à la mise en œuvre de l'IEJ en Picardie<sup>1</sup>. En cohérence avec le CCTP, l'évaluation porte donc sur la mise en œuvre de l'IEJ et marginalement sur ses effets ; elle doit permettre d'analyser en particulier les questions évaluatives suivantes :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Pour apporter cet éclairage, le présent rapport, après avoir rappelé le contexte régional de l'emploi des jeunes, présente l'état des lieux de la programmation IEJ, une appréciation de sa mise en œuvre la mise en œuvre de l'IEJ (sections 1 et 2) et apporte des éléments sur les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015 (section 3) :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

Enfin, l'étude répondra, autant que possible, aux **questions évaluatives** mentionnées ci-dessus et proposera des **recommandations aux acteurs** pour la suite de l'IEJ (section 4).

Pour cela, **d'octobre à décembre 2015, 10 entités ont été consultées** en Picardie : 6 opérateurs ou représentants d'opérateurs bénéficiaires ; 2 directions du Conseil régional ; 2 directions de la Direccte.

Dans un **contexte contraint par le manque de données et le déroulement en parallèle de la programmation**, cette évaluation s'est appuyée sur les **sources de données** (parfois partielles) suivantes pour établir les analyses :

- PON IEJ et PO FEDER-FSE-IEJ de la région Picardie ;
- Données Eurostat, INSEE et DARES sur la politique de l'emploi et la situation de l'emploi des jeunes ;
- Données issues de Ma Démarche FSE (MDFSE) sur les opérations et les participants (à la date du 31/12/2015) ;
- Données chiffrées des conseils régionaux sur leur programmation (selon leur disponibilité) ;
- Appels à projets de la Direccte et du Conseil régional ;
- Documents de la Direccte et du Conseil régional restituant l'instruction des dossiers et les décisions de financement (selon leur disponibilité) ;
- Documents des opérateurs (dossiers de demande, exemples de livrables et de dossiers jeunes selon leur disponibilité).

### **Le présent rapport constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Picardie en 2015**

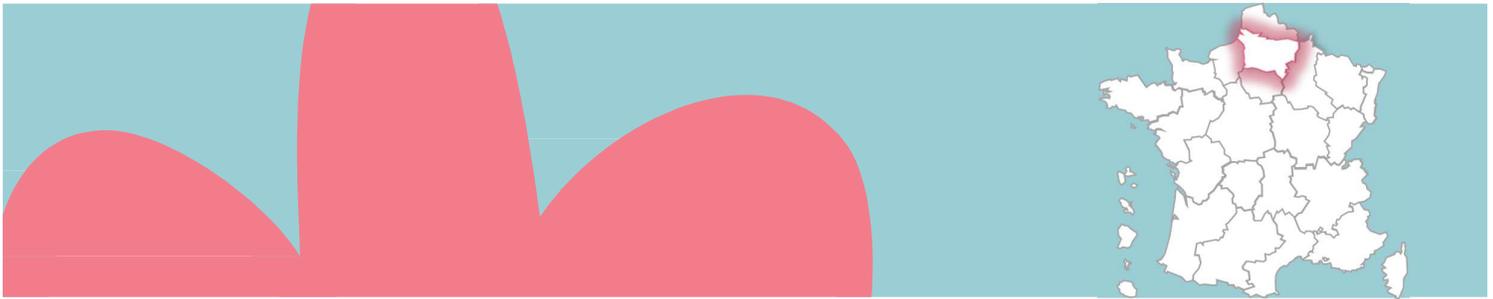
<sup>1</sup> Le CCTP de l'évaluation anticipait les limites à évaluer l'impact en proposant d'adapter le questionnaire évaluatif de chaque monographie à l'état d'avancement de la programmation en Région.



---

## SECTION 1

**Le lancement de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes constitue une réponse à la situation inquiétante des jeunes en Picardie confrontés notamment à un marché de l'emploi atone**


**Chiffres-clés sur la situation des jeunes en Picardie [1] [5]**

	PICARDIE		FRANCE ENTIERE	
	2012	2014	2012	2014
Nombre d'emplois et évolution depuis 2009	665 800 emplois (-1,0%)	660 300 emplois (-1,8%)	27 015 900 emplois (+1,3%)	27 108 500 emplois (+1,6%)
Nombre de personnes et taux de chômage des plus de 15 ans	89 400 personnes au chômage (10,6%)	97 700 personnes au chômage (11,6%)	2 861 900 personnes au chômage (9,8%)	3 026 200 personnes au chômage (10,3%)
Nombre et taux de jeunes de 15 à 24 ans au chômage	22 200 jeunes au chômage (28,1%)	25 300 jeunes au chômage (27,5%)	688 100 jeunes au chômage (24,5%)	666 600 jeunes au chômage (24,2%)
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et évolution par rapport à 2010	25,7% (-5,5 pts)	28,4% (-2,8 pts)	28,0% (-1,6 pt)	27,9% (-1,7 pt)
Nombre et taux de NEETs de 15 à 24 ans	40 500 jeunes NEETs (17,3%)	36 600 jeunes NEETs (16,1%)	989 000 jeunes NEETs (12,5%)	891 000 jeunes NEETs (11,4%)
Taux de décrochage scolaire chez les 18-24 ans	17,6%	15,0%	11,8%	9,0%
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 30-34 ans	31,5%	33,5%	43,3%	43,7%

### 1.1 La situation des jeunes en Picardie, marquée par un taux de chômage de 27,5% et des problématiques éducatives importantes, est inquiétante

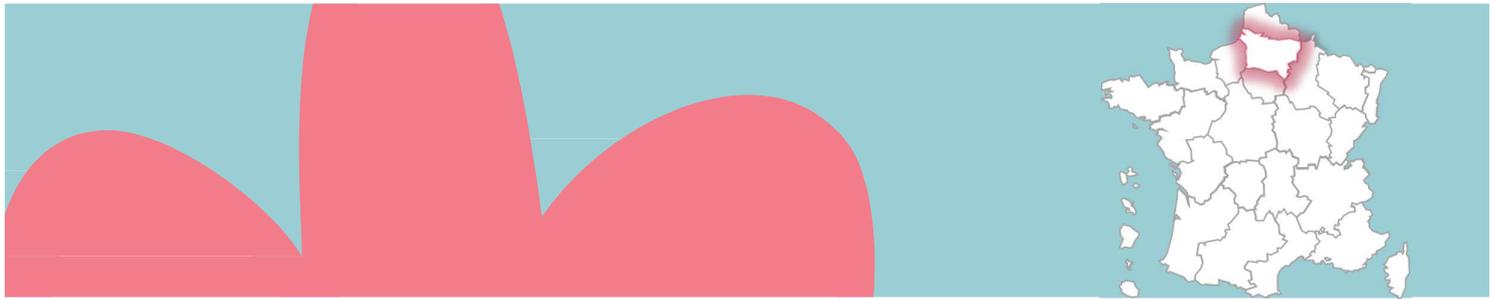
#### 1.1.1 La Picardie souffre d'un déficit de croissance démographique mais compte toujours, en 2014, une population jeunes dans les mêmes proportions qu'à l'échelle nationale

La Picardie compte, en 2014, 1,9 million d'habitants soit 2,9% de la population française (65,8 millions d'habitants). C'est aussi **une des rares régions françaises qui connaît une stabilité de sa démographie (+0,7% entre 2010 et 2014)** alors que la population française a cru de 1,8% entre 2010 et 2014. Dans un contexte national de vieillissement de la population, la **population de jeunes âgés de 15-24 ans dans la région a déjà diminué** à un rythme annuel de 1,5% contre 0,7% au niveau national mais la **population jeune y reste représentée dans les mêmes proportions qu'au national** avec environ 228 000 jeunes de 15 à 24 ans en 2014 (soit 11,8% de la population totale contre 11,9% en France) [1].

- = +  
▲  
11,8% de jeunes de 15-24 ans

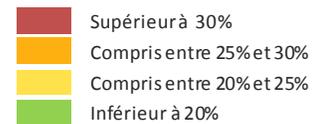
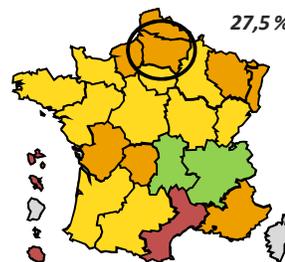
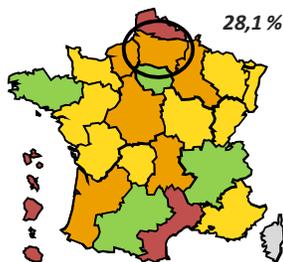
#### 1.1.2 Le niveau de chômage des jeunes dépasse largement la moyenne nationale de 24% et atteint 27,5% en 2014 ; la région comptant d'ailleurs une population importante de 37 000 jeunes NEETs

Parmi les 97 700 habitants de la région au chômage (au sens du BIT) en 2014, 25 300 sont des jeunes entre 15 et 24 ans, ce qui représente un taux de **27,5% sur la population active de cette tranche d'âge**. De ce fait, la région Picardie a le **3<sup>ème</sup> taux de chômage des jeunes le plus élevé des régions métropolitaines**. Après avoir atteint un pic à plus de 29% en 2013, le chômage des jeunes s'est de nouveau stabilisé à un niveau proche de celui de 2010 (28,2%) en 2014 [1].



Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2012 en % [1] [4]

Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2014 en % [1]



Les jeunes au chômage constituent un sous-groupe de la population plus large ciblée par l'IEJ, celle des NEETs (jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation). La région Picardie compte environ **37 000 jeunes NEETs** (4,1% des 891 000 NEETs en France), ce qui inclut les 25 300 jeunes au chômage. La part **de ces jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation chez les 15-24 ans** est, en Picardie, de **16,1% en 2014** et reste **très supérieur à la moyenne nationale** (11,4%). Ce taux est plus élevé chez les femmes (16,7%) que chez les hommes (15,5%) [1].



### 1.1.3 Les problématiques relatives au niveau d'études et de qualification des jeunes de Picardie contribuent à l'importance de la population de jeunes NEETs

La sortie précoce du système scolaire et l'absence de formation et de qualification constituent des facteurs de risque de chômage et donc des caractéristiques récurrentes chez les NEETs. Bien que connaissant une baisse continue depuis 2010, le phénomène de **décrochage scolaire reste particulièrement marqué** en Picardie. En effet, la part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation atteint en 2014, 15,0%, contre 9,0% en France. La part des décrocheurs est plus importante chez les hommes que chez les femmes (15,5% pour les hommes et 14,6% pour les femmes). Les jeunes picards sont aussi moins diplômés : la **part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieur (33,5%) est nettement inférieure à la moyenne nationale (43,7%)** et suit de surcroît une tendance baissière depuis 2010 [1]. A tout cela s'ajoutent des **problématiques d'illettrisme**. Le pourcentage de jeunes en situation d'illettrisme est de 8,1% au niveau régional contre 4,8% en moyenne nationale [4]. Ces différents phénomènes constituent **autant de facteurs complexifiant l'insertion dans l'emploi des jeunes picards**.



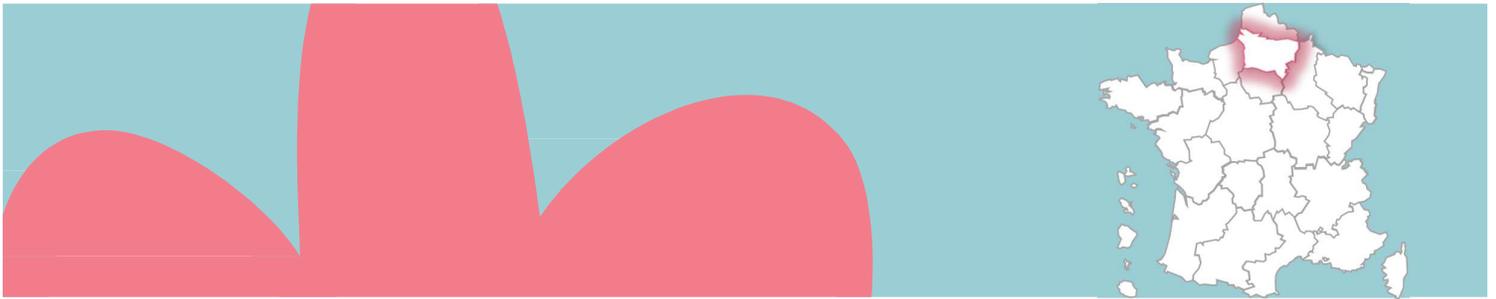
## 1.2 L'insertion professionnelle des jeunes est d'autant plus complexe que le marché de l'emploi s'est contracté en Picardie ces dernières années

### 1.2.1 En matière d'activité économique, la Picardie est en retrait par rapport à la plupart des régions métropolitaines françaises

Le PIB de la Picardie s'est établi en 2013 à 47,4 milliards d'euros et représente 2,2% du PIB national (2 114 milliards d'euros). Entre 2009 et 2013, le PIB régional n'a connu qu'une hausse de 7,6% (soit 1,4 pt de moins que la moyenne nationale). Le PIB par habitant reste, d'ailleurs, nettement inférieur à la moyenne nationale (24 639 € en Picardie pour une moyenne nationale à 32 240 € en 2013) ; classant ainsi la région **parmi les régions européennes « en transition »** [1].



L'activité économique de la région s'appuie particulièrement sur **2 grands secteurs** au regard de la moyenne nationale : **l'agriculture et l'industrie**. Ces 2 secteurs ont un **poids très significatif dans la création de valeur** sur le territoire picard. Les secteurs agricole et industriel contribuent, en effet, près de 2 fois plus au dynamisme économique régional



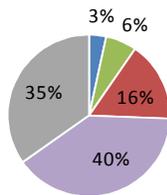
qu'au niveau national (4% de la valeur ajoutée brute contre 2% au niveau national pour l'agriculture et 19% de la valeur ajoutée brute pour l'industrie de Picardie contre 14% au national).

Ces 2 secteurs d'activité, peuvent cependant être considérés comme **peu attractifs pour la population jeune**. Les principaux secteurs dans lesquels les jeunes recherchent un emploi sont : commerce, vente, grande distribution (16%), services à la personne (13%), BTP (9%) et hôtellerie-restauration (8%) [7].

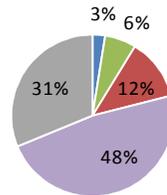
### 1.2.2 Le marché de l'emploi suit une tendance marquée à la baisse entre 2010 et 2014 avec la perte de 12 000 emplois

La région Picardie compte, en 2014, 660 300 emplois (salariés et non-salariés). Le marché de l'emploi régional se distingue de la structure d'emploi nationale par une **représentation importante du secteur industriel**, en lien avec la structure de l'activité économique exposé dans le paragraphe précédent [5]. Une **surreprésentation du tertiaire non marchand** (administration publique, santé, défense, action sociale) est aussi à noter (35% des emplois picards contre 31% des emplois nationaux) au détriment du tertiaire marchand.

Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en Picardie [3]



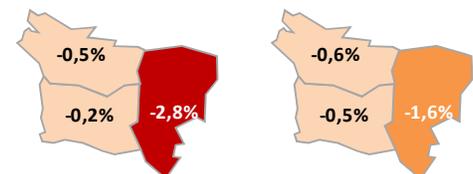
Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en France métropolitaine [3]



- Agriculture
- Construction
- Industrie
- Tertiaire marchand
- Tertiaire non-marchand

Concomitamment au retrait de l'activité économique constaté, le **taux de chômage** (au sens du BIT) de la Picardie est **plus élevé que la moyenne nationale** (10,3% en 2014) et atteint, en 2014, 11,6% de la population. Ce taux est **globalement en hausse** depuis 2010 où il s'établissait à 11,4% [1]. D'ailleurs, le marché de l'emploi affiche sur les années 2009-2012 un **recul plus important** (-1,0%) que dans la plupart des régions de France métropolitaine. Les années **2009-2012** voient ainsi une **perte de près 7 000 emplois** alors qu'à l'échelle nationale hors Mayotte, 344 000 emplois ont été créés (+1,3%). Cette tendance se poursuit sur la période **2012-2014** avec la **perte de près de 6 000 emplois en Picardie** (+93 000 emplois soit +0,3% en France hors Mayotte) [5].

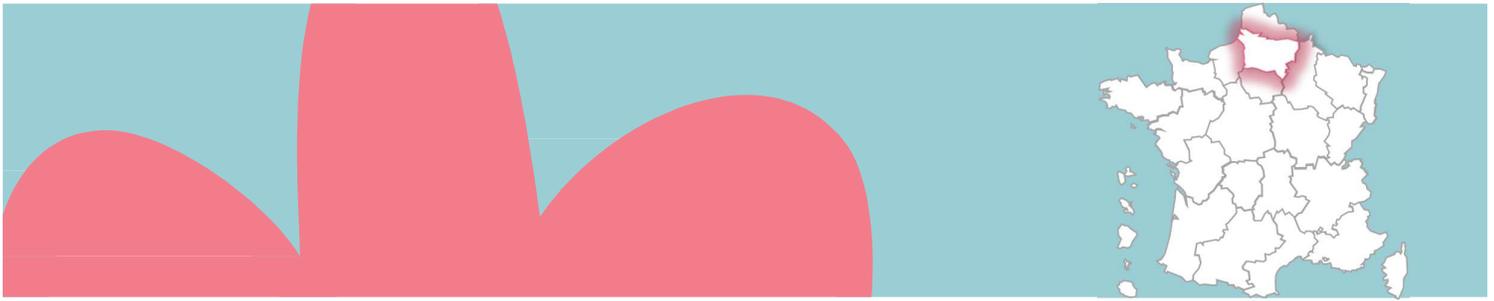
Evolution du marché de l'emploi (2009-2012 à gauche et 2012-2014 à droite)



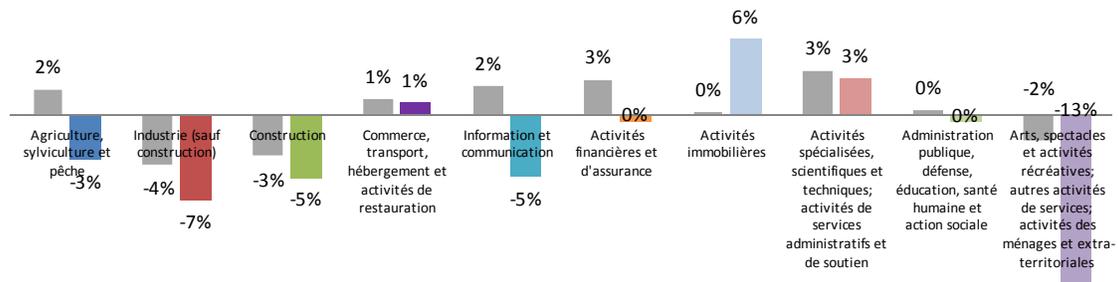
Les **3 départements** de la région sont **touchés par cette tendance à la baisse et notamment l'Aisne** qui affiche des reculs importants sur la période 2009-2014 [5].

Ainsi, une grande majorité des branches d'emploi connaissent une **diminution du nombre d'emplois salariés** entre 2009 et 2012. Le **secteur secondaire** (industrie et construction) et le tertiaire non-marchand connaissent des évolutions défavorables (stable ou en diminution) par rapport à l'évolution nationale ; ces 2 secteurs constituant des secteurs-clés de l'économie et du marché de l'emploi de la région. [5]. **A fortiori c'est aussi le cas du nombre d'emplois dans les secteurs considérés comme « plus attractifs » pour les jeunes :**

- -5% pour la construction en Picardie (-3% en France métropolitaine) ;
- +1% pour le commerce, l'hôtellerie et la restauration en Picardie (+1% en France métropolitaine) ;
- Une réduction des emplois salariés dans le domaine des services à la personne (santé, action sociale, activités des ménages).



Evolution 2009-2012 comparée (France en gris et Picardie en couleurs) des emplois salariés par secteur d'activité



Cette **dynamique du marché de l'emploi** est préoccupante pour les jeunes NEETs de Picardie pour lesquels les **barrières à l'entrée dans l'emploi**, déjà fortes, semblent se renforcer.

### 1.3 Face à ces enjeux, les dispositifs de soutien à la formation et à l'emploi constituent un axe fort des politiques nationales et régionales en faveur des jeunes

#### 1.3.1 La Picardie s'appuie fortement sur les dispositifs nationaux en faveur de l'emploi des jeunes

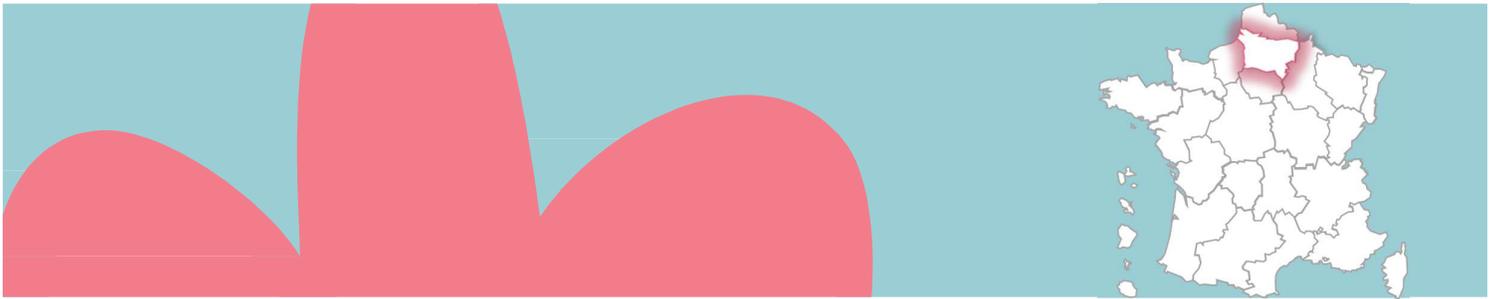
En 2014, la **boîte à outils nationale en faveur de l'emploi des jeunes est en place** en Picardie : contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir et contrats de génération) ; dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) et d'autres dispositifs d'accompagnement (ex. : CIVIS).

Parmi ces dispositifs, le **CIVIS**, les **Emplois d'Avenir** et le **contrat d'apprentissage** s'adressent, en priorité, aux **NEETs de moins de 26 ans peu qualifiés** en Picardie, comme c'est le cas dans la majorité des régions françaises. En effet, les contrats de génération bénéficient majoritairement à des jeunes déjà insérés dans les entreprises et les CUI à des publics souvent plus âgés.

	% de public jeune (< 26 ans) en 2014	Public principal en 2014 (% du public en fonction des caractéristiques)
CUI	Environ 25%	Public âgé de 26 à 49 ans (50%) en CLD (70%)
Emplois d'Avenir	99%	Public âgé de 22 à 25 ans (50%) diplômés d'un BEP-CAP ou plus (56%)

Environ **34 000 entrées annuelles** sont recensées sur ces dispositifs en Picardie (ce qui représente 5% des emplois de la région). Sur ces 34 000 entrées, environ 24 000 bénéficient à des **jeunes de moins de 26 ans**. Au regard de la population régionale de 37 000 jeunes NEETs, il apparaît que ces dispositifs nationaux contribuent déjà significativement à l'insertion des jeunes en Picardie.

De 2013 à 2014, les **contrats aidés** (CUI et Emplois d'Avenir) et les CIVIS bien que majoritairement **en baisse**, demeurent des **dispositifs bien représentés** en Picardie. En effet, ils comptent plus de 4% des entrées de France alors que les emplois de la région représentent 2,4% des emplois nationaux. En revanche, les **parcours en alternance** (apprentissage et professionnalisation) paraissent un peu moins représentés et connaissent des **évolutions défavorables** au regard des tendances nationales [6] [7] [8].



	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en France et évolution 2013-2014	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en Picardie et évolution 2013-2014	% de l'emploi régional	% des signatures Picardie / France
<b>CUI</b>	316 339 (-15%) ▼	12 825 (-11%) ▼	1,9%	4,1%
<b>Contrat d'apprentissage</b>	265 294 (-3%) ►	7050 (-10%) ▼	1,1%	2,7%
<b>Contrat de professionnalisation</b>	177 277 (+3%) ►	3 513 ►	0,5%	2,0%
<b>CIVIS</b>	167 930 (-2%) ►	6 691 (-4%) ►	1,0%	4,0%
<b>Emplois d'Avenir</b>	96 319 (+11%) ▲	3 809 (+11%) ▲	0,6%	4,0%
<b>Contrat de génération</b>	~ 17 000 ►	360 (+10%) ▲	0,1%	2,1%

### 1.3.2 Les acteurs régionaux, et notamment le Conseil régional de Picardie, ont aussi mis en place des dispositifs structurants en faveur de l'orientation et de la formation dont peuvent bénéficier les jeunes

En sa qualité de chef de file, le Conseil régional anime le réseau des acteurs du SPRO afin de réaliser un état des lieux des dispositifs d'orientation et des besoins de la population picarde et de définir le projet régional en matière d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation tout au long de la vie. Le Conseil régional a, par exemple, noué un partenariat avec l'Onisep pour développer une **plate-forme dédiée à l'orientation** « Planète Métiers Picardie » qui met à disposition plus de 500 fiches métiers, une présentation des formations initiales de la région, des vidéos métiers, des témoignages, les actualités et événements dans la région [9].

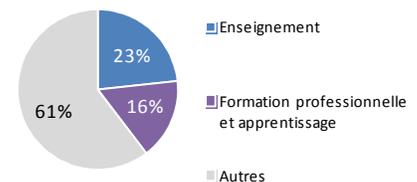
En matière de formation, la Région Picardie propose aux demandeurs d'emploi plus de 800 actions de formation via le **Programme Régional de Formation (PRF)**. Le Conseil Régional a d'ailleurs fait évoluer fortement son PRF qui comporte désormais plusieurs types de dispositifs : actions de découverte métier et d'insertion (programmes d'actions locales et d'orientation métier), actions diplômantes (parcours sécurisé qualifiants et programme d'actions qualifiantes) ou encore actions de sécurisation du parcours professionnel. La Picardie a aussi été l'une des premières régions à **rétablir une logique de service public** dans la formation des demandeurs d'emploi les moins qualifiés via un **Service Public Régional de Formation (SPRF)** en 2010 [9].

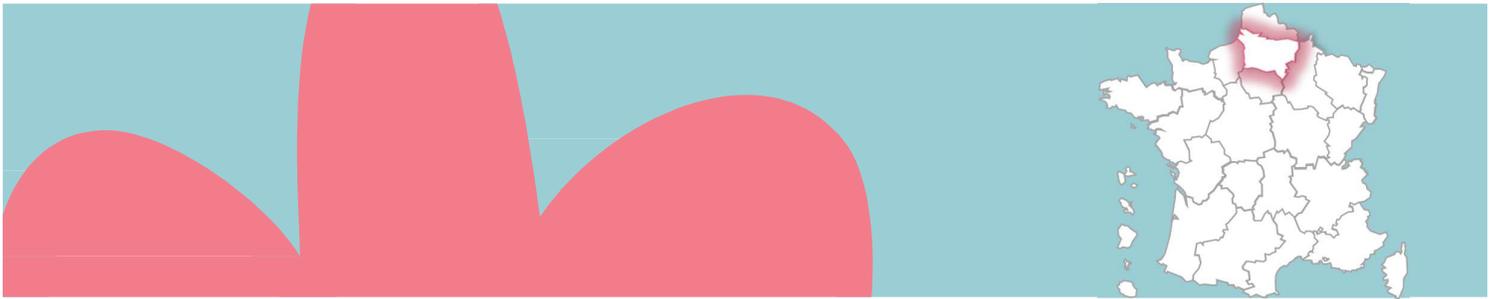
L'Etat et le Conseil Régional ont élaboré, en 2013, un **Projet Educatif Régional Global** pour les jeunes Picards (PERGP) pour favoriser la **réussite éducative** en développant un service d'aide aux devoirs sous la forme d'un Environnement Numérique de Travail ou encore en soutenant les Projets Educatifs Culturels [9].

Au total, le Conseil Régional a consacré **près de 40% de son budget** de 960 M€ à **l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage** en 2012 [10].

En complément de ces dispositifs, des actions déployées sur la région ont vocation à stimuler l'information des jeunes, leur engagement dans la société et le développement de leur autonomie : Réseau Information Jeunesse ; chantiers de jeunes bénévoles ; Junior Associations ; Fonds expérimental pour la Jeunesse destiné à financer des projets innovants ; **Service Civique** ; facilitation de l'accès à la culture et aux activités sportives des jeunes via la carte Picardie Cursus et de l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) via les banques de portables soutenues par le Conseil Régional [9] [11].

Part du budget régional dédié à l'enseignement, la formation et l'apprentissage en 2012 [10]

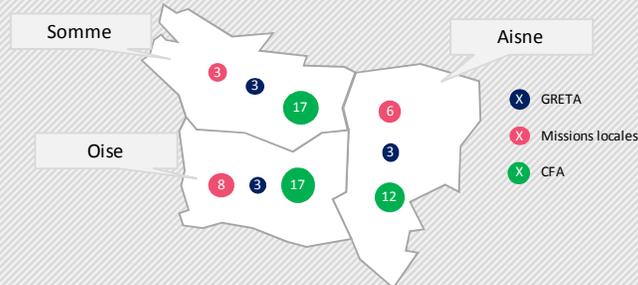




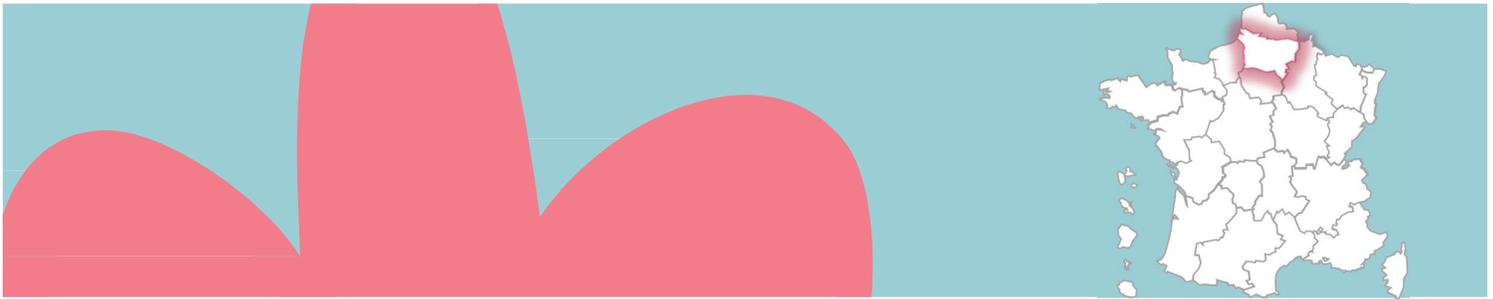
### Cartographie des missions locales, des GRETA et des CFA en Picardie

Le présent zoom présente la cartographie du réseau des missions locales, des GRETA et des CFA :

#### Cartographie des missions locales, des GRETA et des CFA en Picardie



- 17 missions locales : mission locale de Picardie Maritime (Abbeville), mission locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois (Amiens), MEEF Service mission locale (Péronne) pour la Somme ; MEF service mission locale (Beauvais), mission locale du Clermontois, du Liancourt et de la vallée de Thérain (Clermont), mission locale du pays Compiégnois et du pays des sources (Compiègne), mission locale de la vallée de l'Oise (Creil), MIEF service mission locale (Senlis), MEEF service mission locale (Méru), mission locale cœur de Picardie (Noyon), mission locale rurale du grand plateau picard (Saint-Just-en-Chaussée) pour l'Oise ; mission locale de l'arrondissement de Château-Thierry, MEF service mission locale (Laon), MEF service mission locale (Saint-Quentin), mission locale du bassin d'emploi du soissonnais (Soissons), MEF service mission locale (Tergnier), mission locale pour l'emploi en Thiérache (Vervins) pour l'Aisne.
- 9 GRETA : Littoral picard, Grand Amiénois et Haute-Somme pour la Somme ; Oise occidentale, Oise centrale et Compiègne-Crépy-Noyon pour l'Oise et Saint-Quentin Chauny, Grand Laonnois Thiérache et Sud de l'Aisne pour l'Aisne.
- Près de 50 CFA.



**Dans ce contexte, la région Picardie a bénéficié d'une enveloppe IEJ / FSE de 26,2 M€**

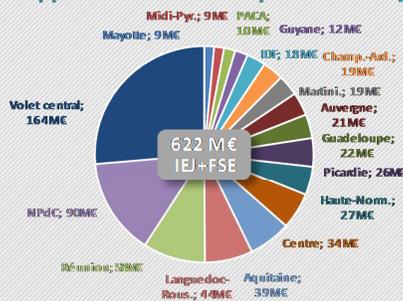
La **situation** concernant les chances d'insertion dans l'emploi de ces jeunes en Picardie est **inquiétante** en raison de problématiques de qualification, d'illettrisme et d'un marché de l'emploi atone. En résultent un **taux de chômage des jeunes particulièrement élevé (27,5%)** et une **population importante de jeunes NEETs (37 000)**.

Un **système de mesures en faveur de la formation et de l'emploi** est bien installé dans la région (contrats aidés et mesures d'accompagnement type CIVIS). Les formations en alternance (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage) sont, quant à elles, plus en retrait au regard de la moyenne nationale. Compte tenu de la population régionale de jeunes NEETs, il apparaît que ces mesures ne sont désormais plus suffisantes pour accompagner les jeunes vers l'emploi.

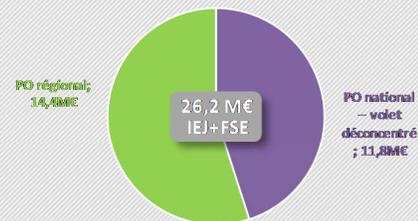
Ainsi, du fait d'un **taux de chômage des jeunes de 27,5%** en 2012, la région Picardie a bénéficié d'une **enveloppe IEJ / FSE totale de 26,2 M€** répartis pour 11,8 M€ sur le volet déconcentré et 14,4 M€ sur le PO régional. La Picardie se place au **7<sup>ème</sup> rang des territoires bénéficiaires** (6% des fonds FSE-IEJ alloués hors volet central) [12].

Cette enveloppe correspond à une **dotation de 720 € FSE-IEJ par NEET identifié en 2014**.

Enveloppes IEJ+FSE allouées par territoire [12]



Répartition de l'enveloppe IEJ+FSE allouées à la Picardie par PO [12]

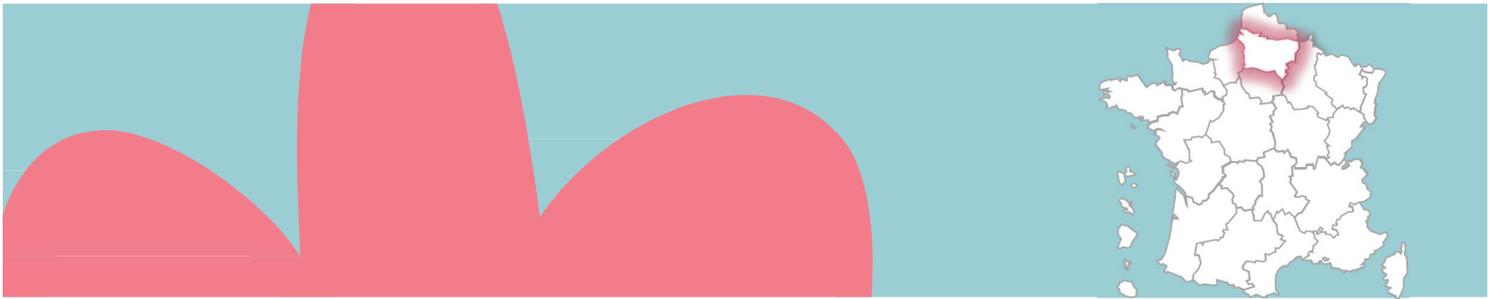


Structure de l'enveloppe IEJ / FSE en Picardie [12]

	Financement IEJ	Financement FSE	Contrepartie nationale	Taux de cofinancement Union Européenne
PO national volet déconcentré	5,9 M€	5,9 M€	1,0 M€	92%
PO régional	7,2 M€	7,2 M€	~4,8 M€	~ 75%
<b>TOTAL</b>	<b>26,2 M€</b>		<b>~ 5,8 M€</b>	

## SECTION 2

**La démarche de programmation de l'IEJ en Picardie s'est principalement attachée à sécuriser l'utilisation des fonds tout en visant la mobilisation et le renforcement des actions existantes**



## 2.1 En Picardie, l'ambition de l'IEJ portée par les autorités de gestion consiste principalement au renforcement des réponses proposées par les dispositifs existants

### 2.1.1 La Direccte a opté pour le renforcement de l'offre d'accompagnement de la région alors qu'en aval, le Conseil régional s'est attaché à ouvrir plus de places de formation préqualifiante

Compte tenu du faible niveau de qualification des jeunes en Picardie, le PO régional vise « l'augmentation du nombre de jeunes nouvellement qualifiés [...] l'élévation générale du niveau de formation et de qualification [...], l'augmentation du nombre de jeunes recrutés à l'issue de leur cursus de formation ». Le Conseil régional n'a ainsi retenu **qu'un seul grand type d'actions** faisant écho à cette ambition [4] : les « **actions de formation sous maîtrise d'ouvrage régionale** dans le cadre de ses compétences » (i.e. PRF et SPRF) soit des

- « Actions permettant l'élaboration d'un projet professionnel au regard des expériences personnelles et professionnelles, des motivations, des centres d'intérêts, des aptitudes... des opportunités de formation et d'emploi sur le territoire ;
- Actions favorisant l'élargissement des choix professionnels par une meilleure connaissance des conditions d'exercice des métiers, notamment considérés comme porteurs ;
- Actions de sécurisation de l'intégration professionnelle permettant d'acquérir ou de compléter un socle de compétences de base, tant sur le plan du savoir-être que du savoir-faire, afin de réussir l'insertion et l'intégration professionnelle des publics cibles ».

8 autres PO régionaux retiennent, entre autres, cette orientation de soutien à la formation à travers leurs dispositifs de droit commun (Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais). En revanche, **seuls 2 autres Conseils régionaux** ont fait le choix d'une **programmation exclusive sur le PRF** (Centre et Midi-Pyrénées) ; les autres Conseils régionaux mobilisant, par exemple, l'IEJ sur des actions relatives à l'apprentissage ou aux E2C.

Les **orientations de la Direccte**, autorité de gestion déléguée du PO national en Picardie, ont **pleinement puisé dans 2 des principaux objectifs du PO** : « repérer et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » et d' « inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [13]. L'Etat souhaite par cela donner une **nouvelle ampleur aux offres existantes** à destination des jeunes NEETs, autour de trois types d'actions : des actions de repérage précoces, des actions d'accompagnement social et professionnel renforcées avec une dimension individuelle et collective, adaptées aux besoins de chaque jeune, des actions d'immersion professionnelle par toute forme de mise en situation en milieu professionnel ou de travail. Compte tenu des orientations du PO régional centrées sur la formation et après accord du Conseil régional, la Direccte a également repris **l'objectif de développement de l'orientation et de l'accompagnement vers l'apprentissage** du PO national suite au lancement de l'appel à projets national « Réussite apprentissage ».

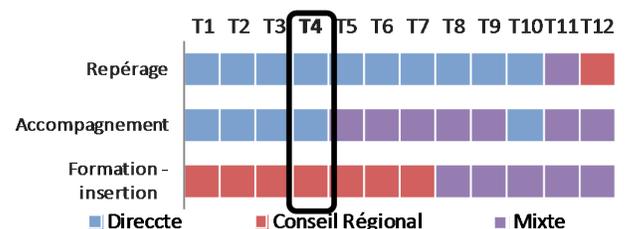
### 2.1.2 Du fait de défauts de structuration, le schéma organisationnel a parfois pu gêner la déclinaison opérationnelle de l'ambition de l'IEJ en Picardie

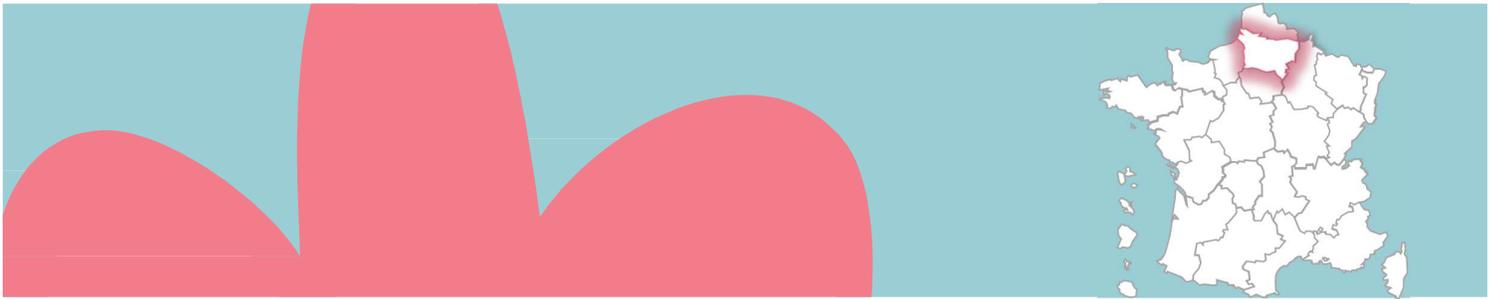
Les lignes de partage IEJ ont été négociées par le Préfet de Région, le président du Conseil régional et **font écho aux ambitions des autorités de gestion** présentées dans la sous-section précédente.

Ces lignes de partage s'inscrivent dans le **modèle dominant** retenu au sein des 12 régions où Direccte et Conseil Régionaux sont mobilisés sur l'IEJ. En effet, la Picardie (T4) et 3 autres régions (T1 et T3) ont retenu un modèle où les **champs d'intervention** sont **disjoints** ; le repérage et l'accompagnement relevant de la Direccte et les actions de formation-insertion du Conseil régional [14].

Cependant, il est intéressant de relever que, contrairement aux autres régions, l'IEJ **ne fait pas l'objet d'un article dédié dans l'accord de lignes de partage** mais est intégrée dans des articles thématiques relatifs au FSE. En ce sens, l'accord, tel qu'il est structuré, **ne facilite pas la**

Modèles de ligne de partage retenus au sein des 12 régions





**formalisation claire d'une vision des champs d'intervention** de chacune des deux autorités pour l'IEJ et donc **l'exhaustivité de la couverture** des champs d'intervention. D'ailleurs, les **actions relatives à l'apprentissage** (relevant du volet formation – insertion) sont **absentes de l'accord** et ont été investies par la force des choses par la Direccte plutôt que par le Conseil régional créant par là un écart entre le modèle théorique de lignes de partage et sa réalité.

Cette définition de lignes de partage disjointes a tout de même **facilité l'orientation des opérateurs** dans les territoires en Picardie. En raison du fléchage exclusif de l'IEJ du PO régional sur le PRF et le SPRF, les **opérateurs se sont bien orientés vers le volet déconcentré** du PO national.

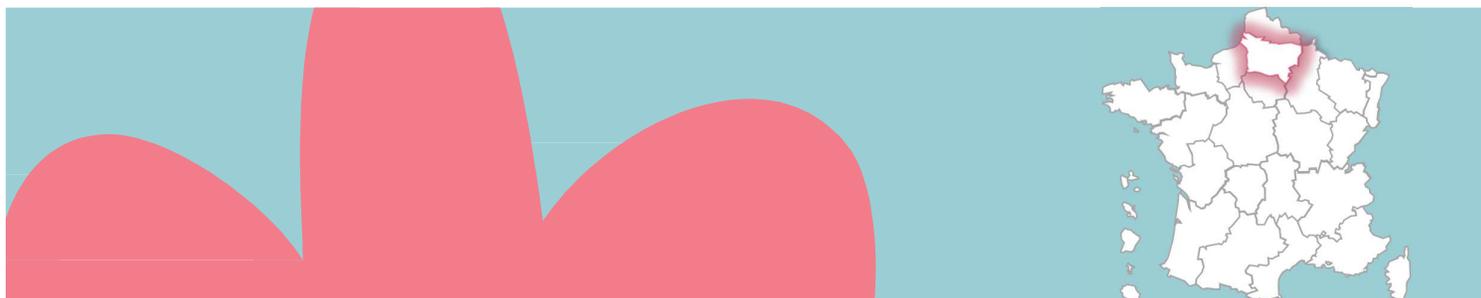
Repérage	Accompagnement	Formation - insertion
PO national – volet déconcentré (État-Direccte) [13]		PO régional (Conseil Régional) [4]
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de repérage des jeunes NEET, en particulier ceux qui ne maîtrisent pas les savoirs de base et ceux qui se trouvent confrontés à des difficultés d'insertion sociale ;</li> <li>▪ Actions d'accompagnement des jeunes décrocheurs, y compris à destination des étudiants décrocheurs du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur ;</li> <li>▪ Actions d'accompagnement renforcé des jeunes en difficulté conduites par les acteurs du service public de l'emploi au sens large (accompagnement vers une qualification, vers une mobilité géographique, visant à développer les opportunités d'immersion et de mise en situation professionnelles, d'accompagnement des jeunes NEET en matière d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat)</li> <li>▪ Actions d'accompagnement et de suivi vers et dans l'apprentissage</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de formation sous maîtrise d'ouvrage régionale dans le cadre de ses compétences (actions permettant l'élaboration d'un projet professionnel, favorisant l'élargissement des choix professionnels, actions de sécurisation de l'intégration professionnelle)</li> </ul>
Jeunes NEET de moins de 26 ans, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification (niveaux V et VI ou CITE 0 à 3c).		Jeunes âgés de moins de 25 ans sans emploi et ne suivant ni enseignement, ni formation, résidant en Picardie, inactifs ou chômeurs

## 2.2 Au 31 décembre 2015, la programmation est cohérente avec les orientations fixées par les PO, mais reflète avant tout une stratégie de sécurisation de la programmation notamment pour le Conseil régional

### 2.2.1 Dans un calendrier contraint, le Conseil régional a fait le choix de sécuriser l'utilisation des fonds IEJ en les fléchant en totalité sur le Plan Régional de Formation (PRF)

Trois grands types de contraintes ont fortement conditionné l'approche de programmation du Conseil régional :

- Le **calendrier resserré** du fait de l'adoption de son PO fin 2014 et de l'objectif national de bouclage de la programmation fin 2015 ;
- Les difficultés à adapter réellement l'offre ou à développer une offre de formation spécifique à l'IEJ, compte tenu des **rigidités des procédures de marchés publics** de formation ;

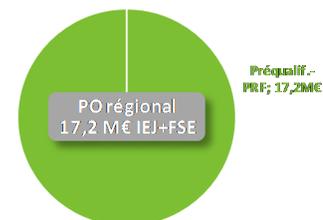


- Un **écosystème d'acteurs régionaux** (E2C et CFA) ayant un **historique difficile avec les fonds européens** ou en ayant une représentation négative (complexité et risques des fonds, temps d'appropriation long).

Ces éléments ont incité à flécher l'IEJ exclusivement sur des dispositifs de droit commun de la Région pour **sécuriser le bouclage** de la programmation fin 2015 et la consommation effective des crédits IEJ. Au final, la programmation porte en totalité sur le PRF sur les années 2014 et 2015 à travers **192 actions de pré qualification** financées par l'IEJ :

- 47 actions du Programme d'Actions Locales (PAL) du SPRF en 2014 ;
- 49 actions du Parcours d'Orientations métiers (POM) en 2014 ;
- 51 actions du Programme d'Actions Locales (PAL) du SPRF en 2015 ;
- 45 actions du Parcours d'Orientations métiers (POM) en 2015.

### Typologie des actions programmées sur le PO régional [16]



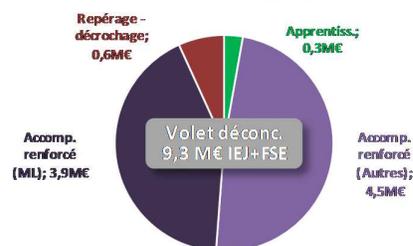
### 2.2.2 La Direccte a également adopté une démarche de sécurisation mais a manifesté l'intention d'ouvrir sa programmation aux acteurs du repérage et de l'accompagnement de la région

La démarche de programmation a aussi été l'objet de **contraintes calendaires** incitant aussi à la sécurisation de la programmation du côté de la Direccte. Ces contraintes étant apparues moins prégnantes (le PO national ayant été validé 6 mois avant le PO régional mi 2014), la Direccte a pu **ouvrir sa programmation principalement auprès de ses partenaires**.

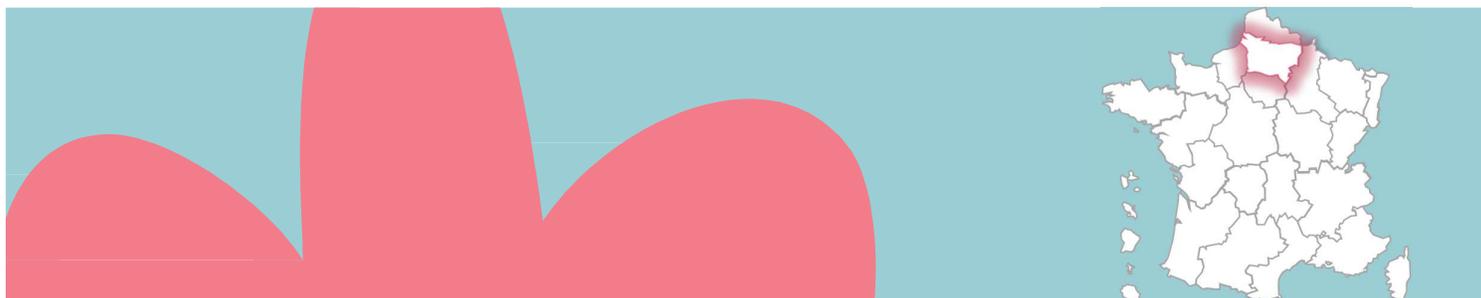
Pour les mobiliser, la Direccte s'est appuyé sur les appels à projets nationaux :

- L'un sur le **repérage** « Repérer et orienter les jeunes en situation de décrochage scolaire pour leur proposer une solution de retour en formation, d'emploi ou d'accompagnement vers l'emploi » ayant abouti à la programmation d'une action pour 0,6 M€ FSE-IEJ pour l'association Coallia ;
- Un autre sur l'**accompagnement renforcé** des jeunes « Proposer un parcours d'accompagnement **Priorité à l'autonomie** » (ouvert à toute structure œuvrant dans le champ de l'accompagnement des jeunes) ayant abouti à la programmation de 27 actions pour 8,4 M€ FSE-IEJ auprès de 12 **missions locales** régionales, 5 associations, 2 sociétés coopératives et 1 GRETA ;
- Et un dernier sur l'**apprentissage** « **Réussite apprentissage** pour jeunes NEETs résidant prioritairement dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville » portant sur l'identification, la préparation du projet et l'accompagnement vers et dans l'apprentissage ayant abouti à la programmation de 2 actions (une mission locale et une association) pour 0,3 M€ FSE-IEJ [15].

### Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [15]



Cette démarche d'ouverture à l'écosystème a été complexe pour la Direccte du fait de contraintes internes de gestion (gestion simultanée de la clôture de la programmation 2007-2013 du FSE et des nouvelles programmations du FSE et de l'IEJ) et de la représentation parfois négative qu'ont les opérateurs du FSE (complexité et risques des fonds notamment au moment du service fait, temps d'appropriation long, temps de décision pour proposer des projets plus longs). Ainsi, la Direccte n'a **pas pu aller au bout de sa démarche d'ouverture**, les acteurs sociaux de proximité et le GIP académique de Picardie n'ayant pas souhaité se positionner sur l'IEJ. Cette approche a tout de même abouti à la **mobilisation d'une part significative des missions locales** (12 missions locales sur les 17 que compte la Picardie), d'un GRETA (sur les 9 que compte la Picardie) et d'un tissu associatif et coopératif large.



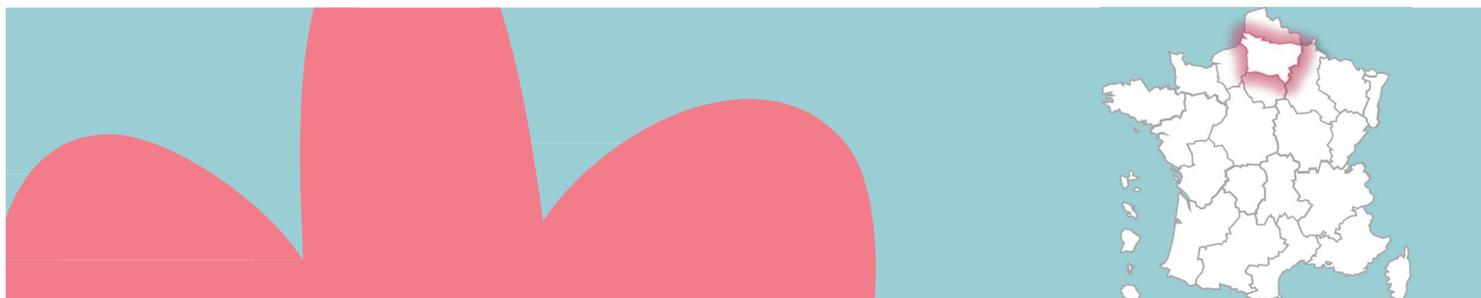
Le tableau ci-après explicite les approches de programmation adoptées par les autorités de gestion de Picardie au regard du modèle d'analyse utilisé dans le cadre de cette évaluation (cf. annexe 6.1).

	Approche de programmation sécurisée		Démarche d'ouverture formelle		Démarche volontariste dans la construction de l'offre
	1	Modèle mixte		Modèle mixte	
		2	3	4	5
<b>Choix région Picardie</b>	<b>Conseil Régional</b> 		<b>Directte</b> 		
<b>Choix des autres régions</b>	<b>0 Directte</b> <b>3 Conseils régionaux</b>	<b>5 Directte</b> <b>3 Conseils régionaux</b>	<b>6 Directte</b> <b>2 Conseils régionaux</b>	<b>3 Directte</b> <b>2 Conseils régionaux</b>	<b>2 Directte</b> <b>2 Conseils régionaux</b>

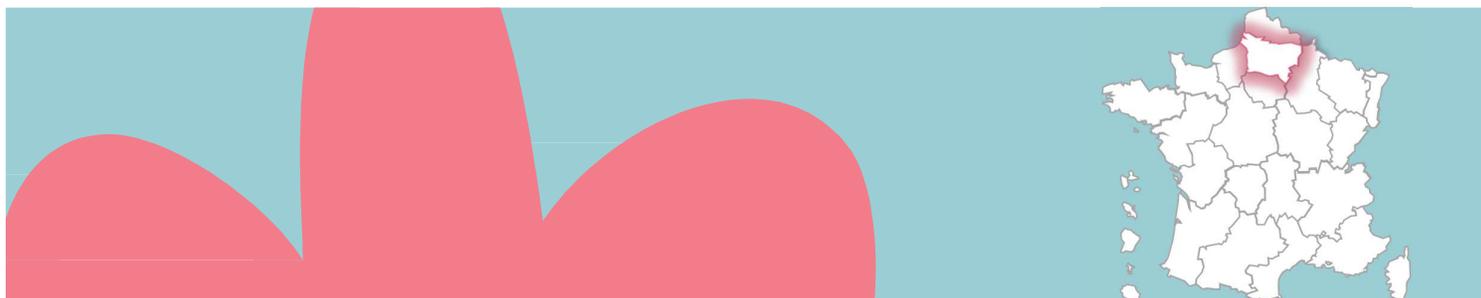
### 2.3 Zoom sur les actions programmées en Picardie

#### 2.3.1 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Picardie

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Coallia	Association	Actif(ve)	Repérage	635 720 €	nc (2015-2016)
Mission Locale Picardie Maritime	Mission locale	Parcours IEJ - Picardie Maritime	Accompagnement	424 087 €	280 jeunes NEET sur 2 ans
Mission Locale emploi jeunes en Thiérache	Mission locale	IEJ en thiérache	Accompagnement	167 789 €	180 jeunes NEET sur 2 ans
MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS	Mission locale	Parlons V-R-A-I (Vie Réussite Autonomie Insertion)	Accompagnement	191 487 €	105 jeunes NEET sur 2 ans
Maison de l'Emploi et de la Formation du grand Laonnois	MEF / Mission locale	La boite à outils pour les NEETS du grand Laonnois	Accompagnement	491 985 €	250 jeunes NEET sur 2 ans
MISSION LOCALE RURALE DU GRAND PLATEAU PICARD	Mission locale	Accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie	Accompagnement	89 839 €	70 jeunes NEET sur 2 ans
Maison de l'Emploi et de la Formation du Chaunois	MEF / Mission locale	La boite à outils pour les jeunes NEETS du Chaunois	Accompagnement	331 578 €	250 jeunes NEET sur 2 ans
Mission locale de l'arrondissement de château-thierry	Mission locale	A GRAND PAS VERS L'EMPLOI	Accompagnement	283 844 €	300 jeunes NEET sur 2 ans
Maison pour l'Entreprise l'Emploi et la Formation Santerre Haute Somme	MEF / Mission locale	Accompagnement renforcé vers l'emploi des jeunes du Santerre Haute Somme	Accompagnement	234 203 €	280 jeunes NEET sur 2 ans
Maison de l'Emploi et de la Formation du grand Laonnois	MEF / Mission locale	La boite à outils pour les NEETS du grand Laonnois - 2017	Accompagnement	246 215 €	125 jeunes NEET sur 1 an
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU PAYS DU GRAND BEAUVAISIS	MEF / Mission locale	IEJ	Accompagnement	454 617 €	200 jeunes NEET sur 2 ans



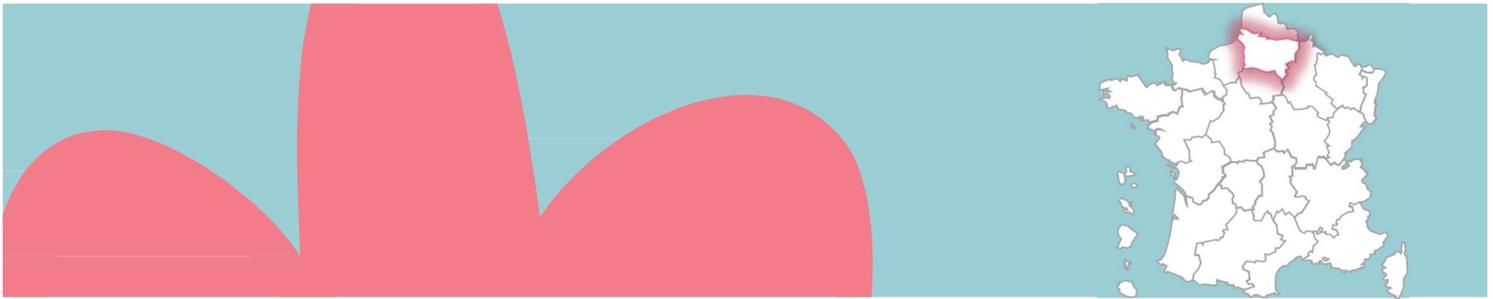
Maison de l'Emploi et de la Formation du Chaunois	MEF / Mission locale	La boîte outils pour les jeunes NEETs du chaunois 2017	Accompagnement	165 789 €	125 jeunes NEET sur 1 an
MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI DU SOISSONNAIS	Mission locale	INTEGRATION DES JEUNES DANS L'ENTREPRISE	Accompagnement	97 886 €	96 jeunes NEET sur 2 ans
Mission Locale Picardie Maritime	Mission locale	Entreprenariat Jeunesse - Picardie Maritime	Accompagnement	142 146 €	40 jeunes NEET sur 2 ans
Maison pour l'Entreprise l'Emploi et la Formation Santerre Haute Somme	MEF / Mission locale	Entreprenariat jeunesse Santerre Haute Somme	Accompagnement	143 952 €	50 jeunes NEET sur 2 ans
maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois	MEF / Mission locale	IEJ - Parcours Autonomie et Dynamique Emploi	Accompagnement	79 519 €	160 jeunes NEET sur 2 ans



Mission Locale Coeur de Picardie	Mission locale	Direction l'emploi	Accompagnement	47 549 €	50 jeunes NEET sur 2 ans
Maison pour l'Entreprise l'Emploi et la Formation Santerre Haute Somme	MEF / Mission locale	Rebondir vers l'Emploi	Accompagnement	126 663 €	40 jeunes NEET sur 2 ans
MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI DU SOISSONNAIS	Mission locale	Des Quartiers Vers l'Entreprise	Accompagnement	120 344 €	Nc
Mission Locale emploi jeunes en Thierache	Mission locale	MOBILITE INSERTION	Accompagnement	115 658 €	Nc
AFPA	Association	Club Altern'Actifs	Accompagnement	756 676 €	300 jeunes NEET sur 1 an
Union Régionale de lutte contre l'illettrisme en Picardie	Association	Accompagnement des Jeunes Illettrés pour Redevenir Acteurs - AJIRA	Accompagnement	694 688 €	600 jeunes NEET sur 2 ans
FACE PICARDIE	Association	Numeric' job	Accompagnement	97 382 €	50 jeunes NEET sur 2 ans
NQT	Association	Soutien des jeunes diplômés en difficulté, de Picardie, vers l'insertion professionnelle	Accompagnement	107 443 €	230 jeunes NEET sur 2 ans
ACIB (ATELIERS CHANTIERS D'INSERT. PAYS DE BRAY)	Association	Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi	Accompagnement	145 990 €	50 jeunes NEET sur 2 ans
GRETA ST QUENTIN CHAUNY	Etablissement public	Ma route vers l'emploi	Accompagnement	268 345 €	100 jeunes NEET sur 2 ans
INNOVATION DEVELOPPEMENT FORMATION	Autre	DEFI (DYNAMIQUE EMPLOI FORMATION INSERTION)	Accompagnement	365 700 €	540 jeunes NEET sur 2 ans
Société coopérative ouvrières de production INSTEP	Autre	De nos atouts au Job Région Picardie	Accompagnement	2 069 377 €	1 000 jeunes NEET sur 2 ans
Mission locale de l'arrondissement de Château-Thierry	Mission locale	Apprenti-Sage	Apprentissage	133 833 €	Nc
APFE	Association	Parcours d'accompagnement "Réussite apprentissage"	Apprentissage	126 515 €	Nc

### 2.3.2 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le volet déconcentré du PO régional de l'IEJ en Picardie

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Région Picardie	Collectivité territoriale	SPRF – PAL 2014	Préqualification	8 618 305 €	1 791 jeunes NEET sur 1 an
Région Picardie	Collectivité territoriale	PRF – POM 2014	Préqualification	1 346 089 €	1 071 jeunes NEET sur 1 an
Région Picardie	Collectivité territoriale	SPRF – PAL 2015	Préqualification	6 097 472 €	1 600 jeunes NEET sur 1 an
Région Picardie	Collectivité territoriale	PRF – POM 2015	Préqualification	1 163 452 €	1 234 jeunes NEET sur 1 an



### 2.3.3 Zooms détaillés sur les principales actions programmées en Picardie

Cette sous-section présente des zooms détaillés sur le contenu des principales actions programmées.

Action	De nos atouts au Job Région Picardie	
Opérateurs	INSTEP	
Montant FSE-IEJ programmé	2,1 M€ de fonds FSE-IEJ (23% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>L'action auprès des jeunes est basée sur le développement des « soft skills » ou encore des « compétences clés ». Orientées sur le long terme, elles aident à anticiper la capacité du jeune à s'intégrer efficacement et à s'épanouir au sein d'une équipe, d'un groupe et dans ses relations avec l'extérieur. Nous considérons les atouts des jeunes comme des leviers de la réussite. L'accompagnement personnalisé renforcé proposé vise à les encourager à saisir toutes les opportunités de leur territoire, à développer leur réseau, à diversifier leurs recherches d'emploi à travers la plateforme E-portfolio. L'action se décompose en trois grandes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le repérage et la contractualisation de l'engagement</li> <li>• La définition du socle de compétences et le développement des potentiels (contact individuel hebdomadaire ; immersion de 15 jours en entreprise ; ateliers collectifs : mobilité, gérer son stress, prévention santé, communication, découverte des métiers, création du e-profil sur la plateforme e-portfolio)</li> <li>• L'intégration et son suivi.</li> </ul>	

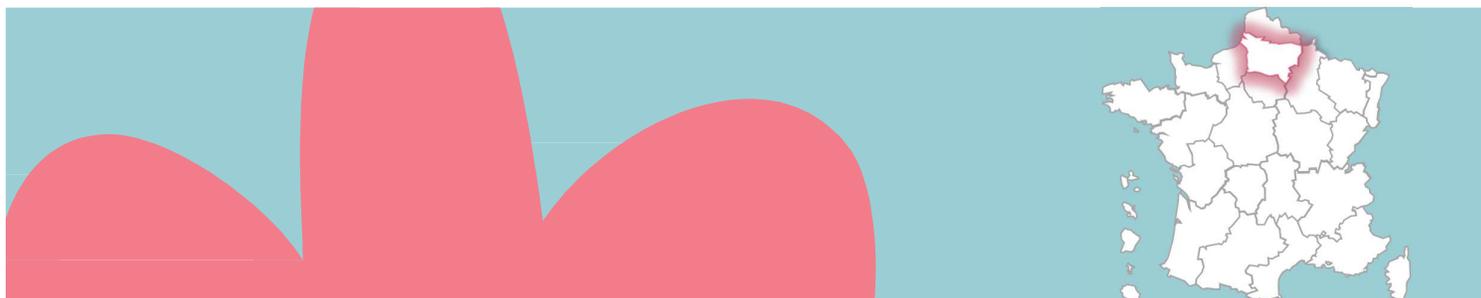
Action	Parcours IEJ	
Opérateurs	Mission Locale Picardie Maritime	
Montant FSE-IEJ programmé	0,4 M€ de fonds FSE-IEJ (4% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Ce projet vise la mise en place d'activités permettant aux publics des territoires visés de découvrir une filière, d'évaluer des compétences ou des aptitudes, de bâtir un projet professionnel, d'intégrer une formation qualifiante permettant l'obtention d'un diplôme et d'un savoir-faire et de travailler tous les aspects liés à la mobilité et à l'autonomie via un processus d'accompagnement à l'immersion en entreprises au niveau local, voire national, renforcé de 4 mois.</p> <p>Cette action permettra d'expérimenter l'approche intégrée mobilité-autonomie-stages et de confirmer l'effet accélérateur de la mobilité dans l'accès à l'emploi à travers 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage</li> <li>• Mobilisation (de 2 à 4 semaines) : mesures de reprises des bases (notamment NTIC)</li> <li>• Médiation pour l'emploi : périodes d'immersion en entreprise (préparation des immersions, mises en situations / immersions, déplacement régional ou national en entreprise) et outil Pilot'Emploi de diagnostic des causes d'exclusion de l'emploi</li> </ul>	

Action	Programme d'Actions Locales (PAL)	
Opérateurs	Conseil Régional	
Montant FSE-IEJ programmé	14,7 M€ de fonds FSE-IEJ (85% de la prog. du PO régional)	
Description de l'action	<p>Le Programme d'Actions Locales (PAL) vise à permettre aux personnes les plus fragilisées et éloignées de l'emploi de construire la première étape d'un parcours vers l'emploi ou la qualification et à offrir des alternatives pédagogiques permettant de travailler sur les principaux freins à la qualification et à l'emploi, tout en proposant des services associés (hébergement, restauration, mobilité/transport, accompagnement social / professionnel...). Par cette prise en charge complète, les actions PAL s'inscrivent dans la logique de service public introduite par le SPRF.</p>	

Action	Parcours d'Orientations métiers (POM)	
Opérateurs	Conseil Régional	
Montant FSE-IEJ programmé	2,5 M€ de fonds FSE-IEJ (15% de la prog. du PO régional)	
Description de l'action	<p>Le Parcours d'Orientations Métiers répond, quant à lui, à un triple objectif : favoriser l'élargissement des choix professionnels par la découverte et la connaissance des métiers ; définir un projet professionnel en privilégiant les secteurs d'activités porteurs et matérialiser ce projet par la production d'un plan d'action qui décline précisément les actions à conduire à l'issue de la formation.</p>	

## SECTION 3

**Cette programmation devrait permettre de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé dans la région sans produire d'effet majeur en termes de profils de participants ou encore de diversification de l'offre régionale de services**



Comme présenté lors du préambule, cette section étudie **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** :

Comme présenté lors du préambule, cette section apporte une première appréciation des **effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015 en réponse aux questions évaluatives suivantes**

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

### 3.1 Quels impacts du choix national initial d'une action rapide et massive ?

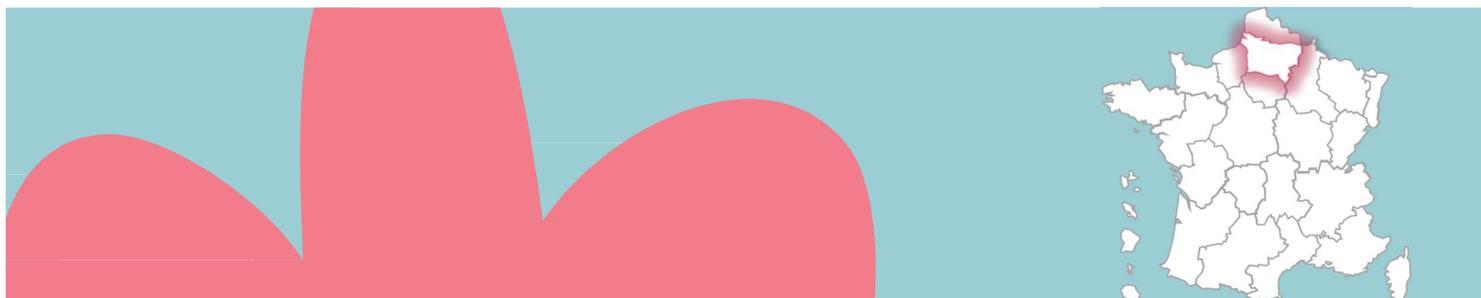
#### 3.1.1 L'ambition d'un effet levier sur la volumétrie de participants a été portée conjointement par les autorités de gestion en Picardie mais est moins forte qu'à l'échelle nationale

- ▶ **Les PO national et régional traduisent la volonté des autorités de gestion d'agir rapidement et de faire levier sur le nombre de jeunes accompagnés**

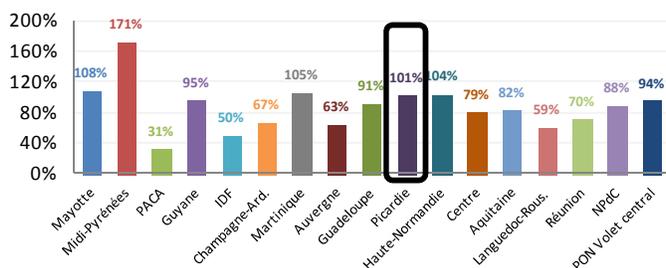
Les orientations stratégiques affichées par les 2 autorités de gestion en Picardie pour la mise en œuvre de l'IEJ mentionnent clairement le double enjeu en termes d'urgence et de volume pour la réponse française. Le **PO régional** indique que « ces constats [ndlr. le diagnostic de la situation des jeunes en Picardie] appellent une **action immédiate, forte et ciblée** » et que les résultats attendus de l'IEJ reposent sur « l'augmentation du nombre de jeunes nouvellement qualifiés » et « l'augmentation du nombre de jeunes recrutés à l'issue de leur cursus de formation » [4] avec un objectif de 13 733 participants d'ici la fin du programme IEJ. Au niveau national, le PO est tout aussi explicite : « L'IEJ sera mise en œuvre comme un levier permettant d'optimiser les effets des dispositifs existants en France et correspondants aux objectifs de la garantie jeunesse afin de **maximiser le nombre de bénéficiaires** en s'appuyant sur les grands opérateurs et réseaux associatifs compétents » [13].

- ▶ **En lien avec leurs démarches de programmation, le Conseil régional a répondu à l'objectif de rapidité de programmation alors que la Direccte est plus en retrait**

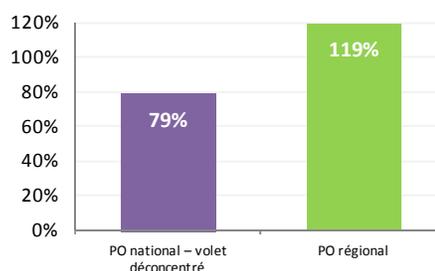
La France a clairement choisi de s'inscrire dans un calendrier resserré avec un objectif national de programmer l'ensemble des fonds avant le 31 décembre 2015. En Picardie, **deux tendances** se distinguent selon l'autorité de gestion et sa démarche de programmation (voir section 2). En cohérence avec la démarche de sécurisation du bouclage de la programmation fin 2015, **119% de l'enveloppe FSE-IEJ du PO régional** sont programmés. La Direccte a programmé **79% de son enveloppe initiale** et est en retrait par rapport à l'objectif de programmation à fin 2015 mais dans la moyenne nationale de l'avancement de la programmation du volet déconcentré (71%). Ce retrait peut s'expliquer par le modèle de mise en œuvre de la Direccte qui a pris le temps de la mobilisation des opérateurs à travers le lancement de différents appels à projets au cours de la programmation mais aussi par la difficulté à mobiliser certains opérateurs tels que le GIP académique.



Avancement de la programmation des fonds sur les territoires [15] [19]



Avancement de la programmation des fonds IEJ+FSE par PO en Picardie [15] [16]



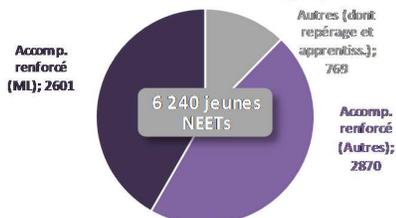
Ainsi, au 31 décembre 2015, sur la dotation initiale de 720 € FSE-IEJ par NEET identifié en Picardie en 2014, une **enveloppe de 720 € FSE-IEJ par jeune NEET** a bien été **programmée**.

► **En réalité, les objectifs sur le nombre de jeunes NEETs à atteindre sont relativement peu ambitieux**

Les **objectifs de nombre de jeunes NEETs participants** inscrits dans les dossiers des actions programmées au 31 décembre 2015 par l'IEJ paraissent **relativement peu ambitieux** au regard des autres régions (**environ 12 000 participants** \* sur la durée des actions soutenues par l'IEJ : 2014-2017). Pour rappel, le « stock » de NEETs identifiés en 2014 en Picardie compte 37 000 jeunes.

En effet, cet objectif paraît en retrait par rapport à l'objectif national moyen constaté sur l'IEJ (365 000 NEETs visées par les PO national et régionaux avec un « stock » de jeunes NEETs identifiés de 435 000 jeunes sur les territoires éligibles) et par rapport à l'objectif initial du PO régional de 13 733 participants.

Nombre de jeunes ciblés par les actions du volet déconcentré [17] \*

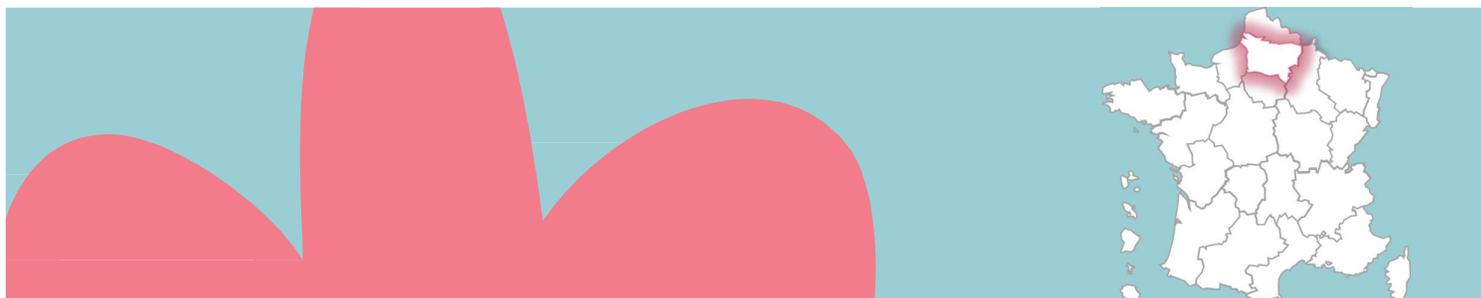


Estimation du nombre de jeunes ciblés par les actions du PO régional [18]



\* En l'absence de données exhaustives sur le volet déconcentré du PO national, l'objectif de participants a fait l'objet d'une estimation réalisée par extrapolation à partir des données de novembre 2015 ( 5 471 participants ciblés pour 8,15 M€ FSE-IEJ → environ 6 240 participants pour 9,3 M€ FSE-IEJ).

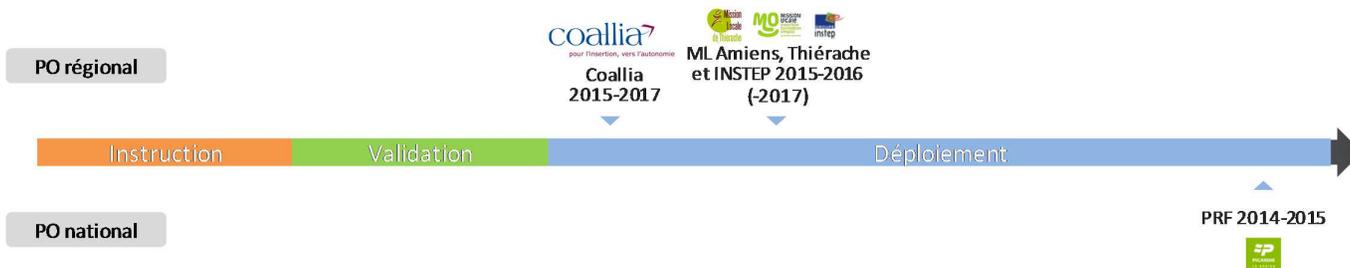
Les autorités de gestion en Picardie ont **recouru principalement à des actions prenant en charge majoritairement un « stock préexistant de jeunes NEETs »** accompagné par la structure ou un de ses prescripteurs (ex. : accompagnement renforcé, apprentissage, PRF). Les actions plutôt prenant en charge un « **flux entrant de nouveaux NEETs** » peu ou pas repérés ou accompagnés jusqu'alors sont **plus marginales** (ex. : Actif(ve) de Coallia, ce dispositif s'appuyant aussi sur le Service Public de l'Emploi pour identifier les jeunes) ; ce second type d'actions pouvant s'avérer plus complexes ou risqué sur l'enjeu de volumétrie car nécessitant un travail important d'identification et de mobilisation des jeunes NEETs.



### 3.1.2 L'effet attendu sur la volumétrie de participants s'amorce assez lentement en Picardie, en lien avec le démarrage tardif de certaines actions

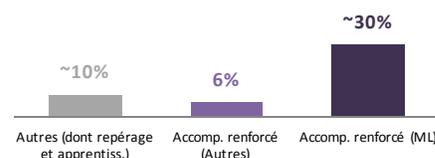
► 1 060 jeunes sont entrés dans les dispositifs soutenus par le volet déconcentré du PON de l'IEJ fin 2015 en Picardie

La plupart des actions programmées pour un déploiement en 2014 ou 2015 ont bien été lancées. La frise qui suit présente l'état du déploiement des actions à fin 2015 pour les opérateurs rencontrés (cf. annexe 2) ou pour lequel l'état de déploiement est connu.



De premiers **effets encourageants** sont constatés sur le nombre de jeunes NEETs effectivement pris en charge en Picardie par les missions locales (environ 30% de réalisation fin 2015). Mais, au total, Ma Démarche FSE ne recense que **1 060 jeunes entrés dans une action du volet déconcentré au 31 décembre 2015** [17] soit 17% de réalisation sur le volet déconcentré du PO national. Il apparaît alors un **retard de réalisation constaté du côté de l'accompagnement renforcé porté par les structures associatives et l'INSTEP** (96 participants par rapport aux 500 prévus pour l'INSTEP fin 2015). S'agissant du PO régional, peu de données sont disponibles à fin 2015 en ce qui concerne le nombre de participants sur le PRF. Néanmoins, plus qualitativement, le Conseil régional n'a pas remonté de risque de sous-réalisation majeur sur leur dispositif respectif en termes de jeunes participants.

Pourcentage d'atteinte des objectifs sur le nombre de jeunes participants sur le volet déconcentré entrés au 31/12/2015 [17]



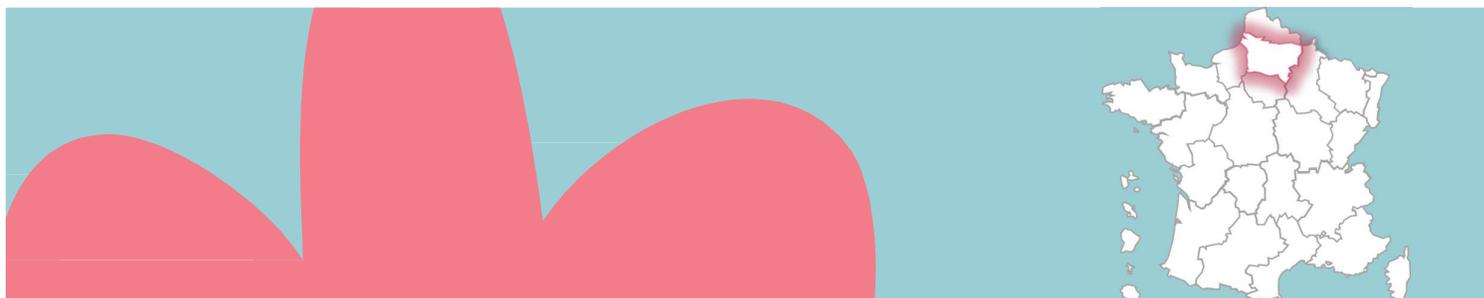
► Ces jeunes ont un profil similaire au public habituellement pris en charge par les missions locales de Picardie et par les dispositifs soutenus par l'IEJ à l'échelle nationale

Les premières données issues de Ma Démarche FSE donnent de premières indications sur le profil des publics atteints grâce à l'IEJ. Sur la base des 1 060 participants entrés dans les opérations au 31/12/2015 sur le périmètre des opérations du volet déconcentré en Picardie, il peut être constaté que le public pris en charge a un profil proche de celui pris en charge grâce à l'IEJ à l'échelle nationale. On peut cependant relever une **part plus importante de jeunes bénéficiant d'une reconnaissance officielle de handicap** et une **part moins importante de jeunes vivant dans un ménage où personne n'est en emploi** qu'au niveau du PO national [17].

#### Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le PO national au 31/12/2015

- 52,8% (54,2% au niveau national) sont des hommes et 47,2% (45,8% au niveau national) sont des femmes ;
- 81,5% (81,6% au national) ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et 48,7% (48,7% au niveau national) ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ;
- 21,1% (26,1% au national) vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- 3,3% (2,1% au national) bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap ;
- 6,8% (7,0% au national) sont allocataires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH...) ;
- 2,9% (3,3% au national) sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement

En 2013, les missions locales de Picardie ont accueillis 16 560 nouveaux jeunes. Parmi ces jeunes, 58,9% avaient un niveau de qualification V et infra. Par ailleurs, les missions locales étaient en contact avec 48 726 jeunes dont 68% avaient un niveau de



qualification V et infra et 8% étaient en situation de logement précaire. Sur le base de ces indicateurs et au regard des statistiques remontées par Ma Démarche FSE, il apparaît donc que l'IEJ mise en œuvre dans le cadre du PO national IEJ atteint **des jeunes au profil équivalent à celui du public des missions locales** en 2013 voire qu'elle touche des jeunes moins éloignés de l'emploi [7]. Cela est cohérent avec le fait que les actions programmées et déployées sont des actions prenant en charge majoritairement un « stock préexistant de jeunes NEETs ».

### 3.1.3 La réalisation à terme de l'effet volume est d'autant plus incertaine que des risques significatifs pèsent sur la réalisation des actions du Conseil régional : sous-réalisation sur l'accompagnement renforcé des sociétés coopératives et saturation sur le PRF

L'effet volume attendu reste incertain à ce stade de la mise en œuvre. Un risque de concurrence pèse, en effet, sur l'atteinte des objectifs de plusieurs actions ; en particulier :

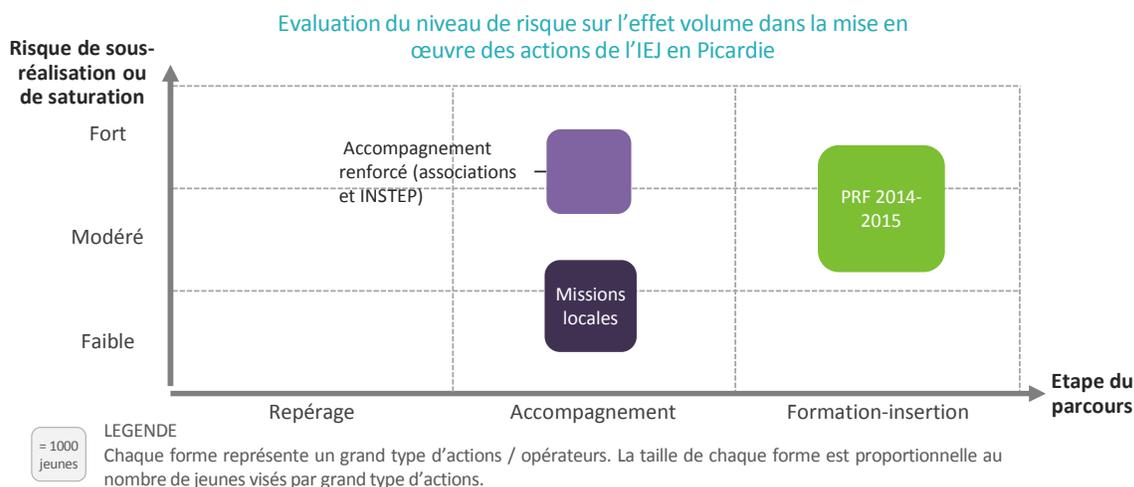
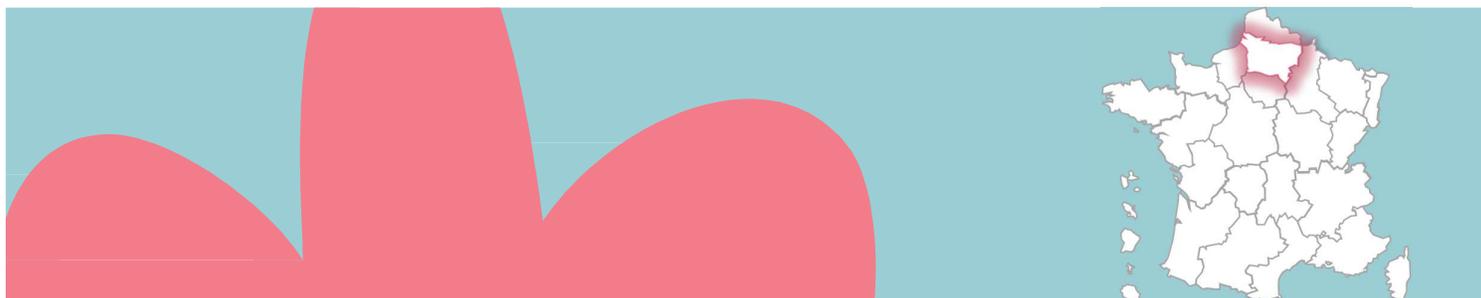
- Un risque de saturation sur l'abondement de l'IEJ sur le PRF
- Des **effets de concurrence** entre opérateurs qui complexifient l'alimentation des dispositifs d'accompagnement portés par l'INSTEP et les structures associatives ; ce qui est d'autant plus critique que l'**objectif** de « De nos atouts au job » est **ambitieux** ;
- Des effets de concurrence entre dispositifs des missions locales.

Tout d'abord, l'abondement de l'enveloppe IEJ sur les actions de droit commun du Conseil Régional (PRF) rend difficile l'estimation fiable de l'effet volume à terme. En effet, les programmations antérieures du PRF prenaient déjà en charge la formation de jeunes NEETs et il s'agira de s'assurer que l'augmentation des places de formation dédiées aux NEETs s'accompagne d'une augmentation identique du nombre de jeunes formés.

Ensuite, en ce qui concerne l'accompagnement renforcé proposé par l'INSTEP et les structures associatives, des **effets de concurrence majeurs** jouent avec les acteurs du SPE (missions locales notamment) alors que ces porteurs dépendent, en partie, des acteurs du service public de l'emploi pour être mis en contact avec les jeunes. Ces effets sont **d'autant plus forts** en Picardie que le lancement de l'IEJ intervient dans un contexte **où les missions locales de Picardie connaissent l'arrivée quasi-simultanée de plusieurs dispositifs** (Garantie Jeunes, accompagnement renforcé du volet déconcentré) et **une baisse de leur premier accueil** (-6% entre 2009 et 2013). Ainsi, les missions locales de Picardie sont déjà plus exposées que dans d'autres régions à des risques de sous-alimentation de leurs dispositifs de droit commun et d'accompagnement renforcé. D'après les chiffres de Ma Démarche FSE, cette concurrence se ressent effectivement sur le dispositif de « De nos atouts au job » de l'INSTEP et auprès des porteurs associatifs qui présentent des états de réalisation peu avancés (180 jeunes accueillis pour un objectif à 2017 de 2 870 participants). Il conviendrait, dans le cadre de l'animation du déploiement, de travailler sur l'identification des jeunes en amont des dispositifs et sur la régulation des dispositifs d'accompagnement.

Enfin, les missions locales ont tenu à souligner **des difficultés dans l'articulation entre les dispositifs** (CIVIS, Garantie Jeunes, accompagnement renforcé, etc.) **au sein de leur offre d'accompagnement** ; ces dispositifs se recoupant voire se faisant concurrence dans un contexte de baisse des premiers accueils en mission locale en Picardie.

La grille ci-dessous synthétise ces éléments d'appréciation du risque pesant sur l'effet volume (sous-réalisation) des actions pour lesquelles cette appréciation a été suffisamment corroborée lors des rencontres terrain (cf. annexe 2).



### 3.2 Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?

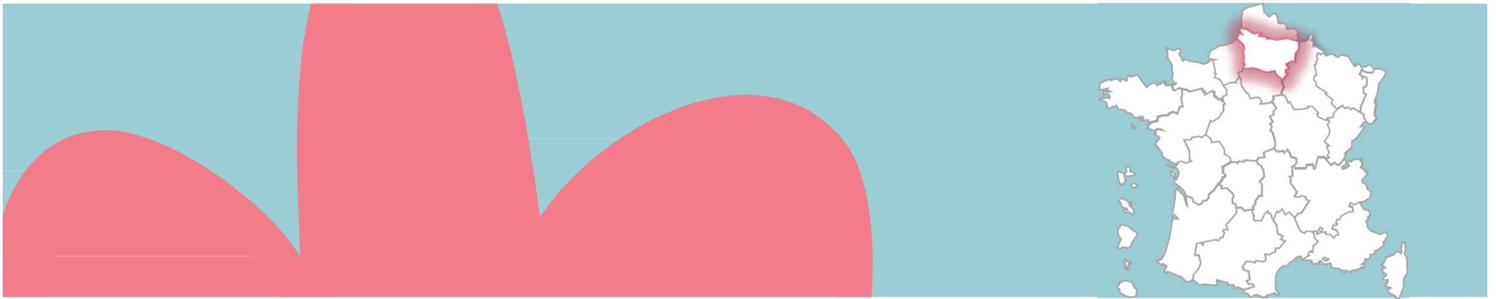
#### 3.2.1 Si l'effet volume est explicitement appréhendé dans les objectifs initiaux de l'IEJ en Picardie par les autorités de gestion, l'ambition dans la région en termes « d'innovation » n'est affirmée que par la Direccte

Le **PO national** précise que « cette ressource exceptionnelle [ndlr. l'IEJ] permet aussi le **développement de dispositifs expérimentaux et innovants**, conformément à l'esprit du FSE » et que « les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier ». Le rôle de l'IEJ s'entend ainsi également comme un rôle **de novation, d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement** des jeunes (nouveaux opérateurs ou nouvelles actions). La Direccte exprime assez clairement son choix d'aller dans ce sens : elle a ainsi lancé un appel à projets (AAP) ouvert « Proposer un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie » », portant sur des actions d'accompagnement renforcé et de facilitation de l'insertion professionnelle. Le cahier des charges de l'appel à projet mentionne explicitement l'objectif d'innovation : « Il est demandé, dans ce cadre, d'avoir une approche renouvelée de l'accompagnement inspirée des techniques de médiation pour l'emploi avec la logique de « priorité donnée à l'emploi ». Ainsi, la Direccte a fait le choix de programmer l'IEJ à travers une logique de mobilisation des opérateurs par appels à projet ouverts, cette pratique étant théoriquement favorable à la novation.

En revanche, le **PO régional**, quant à lui, n'approfondit pas cette ambition. Plusieurs facteurs communs à tous les territoires éligibles à l'IEJ en France ont, d'ailleurs, complexifié le développement de la novation et la diversification des actions, notamment les **contraintes qui tiennent à l'outil financier** (non-éligibilité de dépenses d'ingénierie de projet) **et au calendrier resserré** de mise en œuvre qui ont pu inciter à la sécurisation du volume des fonds programmés.

#### Typologie des appels à projets (ouverts ou fléchés) lancés en Picardie

- PON Repérage : AAP ouvert tous opérateurs
- PON Accompagnement : AAP ouvert tous opérateurs
- PON Apprentissage : AAP ouvert tous opérateurs



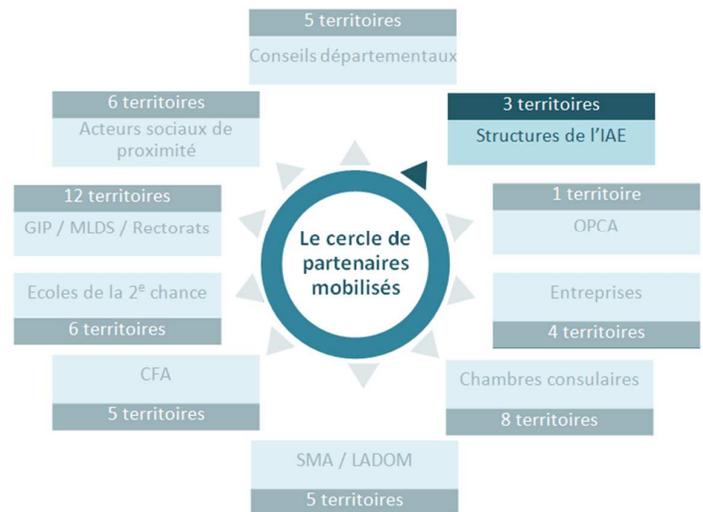
### 3.2.2 Dans les faits, les pratiques de la Direccte confortent davantage les porteurs et actions existants qu'elles n'ouvrent sur une diversification des actions

Sur le volet déconcentré du PO national de Picardie, à travers l'appel à projets commun et non fléché vers des opérateurs spécifiques, la programmation a bien été pensée comme étant ouverte. Dans les faits, ce sont **les opérateurs habituels** qui ont été mobilisés sur le volet déconcentré du PO national. La logique d'intervention des autorités de gestion semble d'ailleurs se concrétiser par un **cercle de partenariats classique** et une **faible représentation des « nouveaux » porteurs**. Seul l'INSTEP était absent de la programmation 2007-2013 du FSE en Picardie (mais présent sur la programmation FSE du Nord-Pas-de-Calais).

En réalité, l'IEJ contribue plutôt à développer des actions préexistantes plutôt que novatrices en Picardie. L'IEJ permet, par exemple, à des structures de capitaliser sur leur cœur de métier pour enrichir leur portefeuille d'activités préexistants ou pour accompagner son déploiement sur le territoire picard. C'est le cas de l'accompagnement renforcé des missions locales ou de Coallia qui a, ainsi, développé une action d'accompagnement des jeunes décrocheurs en s'appuyant sur l'un de ses cœurs de métiers : l'accompagnement et la formation des publics faiblement qualifiés. Autre exemple : l'INSTEP a vu, à travers l'IEJ, l'opportunité d'étendre son offre d'accompagnement (e-portfolio) du Nord-Pas-de-Calais à la région Picardie.

Ces différents exemples d'apport conjoncturel de fonds bénéficiant à des actions d'échelle structurelle ou du moins relativement nouveaux soulignent le décalage entre le caractère structurel des actions qui ont émergé ou qui sont montées en charge et le caractère conjoncturel de l'outil IEJ. Se pose ainsi la **question de la pérennisation post-IEJ du financement de ces actions** si elles se révèlent porteuses.

#### Typologie non exhaustive des opérateurs mobilisés en Picardie



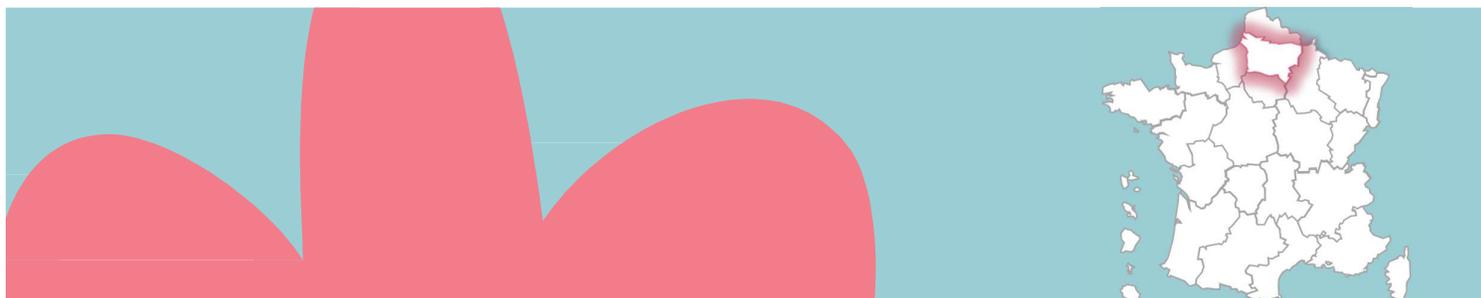
### 3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?

#### 3.3.1 Le ciblage de l'IEJ sur des dispositifs proposant un accompagnement de qualité est un objectif du PO national et du PO régional en Picardie

Lors du cadrage de la mise en œuvre de l'IEJ, les autorités de gestion ont manifesté leur **volonté de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement** à destination des jeunes. Le **PO régional** évoque ce renforcement qualitatif avec une approche focalisée sur la formation à travers la mobilisation « des prestations de différentes natures devant se combiner de manière spécifique selon les situations et le projet de chacun » et les « phases de remobilisation, de remise à niveau, de découverte des métiers, de pré qualification... » [4]. Ce parti pris se retrouve décliné dans les objectifs du **PO national** : « Les crédits alloués à la France au titre de l'IEJ seront mobilisés pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que [...] l'activation des jeunes à travers l'accompagnement renforcé et la formation » [13].

Dans le prolongement des **tendances actuelles d'individualisation des parcours d'insertion**, les actions programmées en Picardie visent l'amélioration et l'enrichissement de l'offre de services d'accompagnement. Les autorités de gestion ont ainsi permis aux opérateurs de **renforcer ou d'ajouter des actions à leur boîte à outils** via différents leviers :

- **L'intensification de la relation conseiller-jeune** en mettant en place des référents dédiés, ayant la charge d'un portefeuille limité de jeunes à accompagner ;
- **Le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels »** en misant souvent sur une alternance des séquences collectives (valorisation, dynamisation) et des temps individuels (sur-mesure et personnalisation de l'accompagnement) ;



- La **démultiplication des mises en situation professionnelles** : les actions financées dans le cadre de l'IEJ en Picardie s'appuient également sur le recours aux périodes d'immersion en entreprise, dans la perspective à la fois de favoriser l'acquisition des « codes professionnels » mais aussi de travailler le projet professionnel des jeunes ;
- L'**enrichissement thématique de l'accompagnement** pour faciliter la remobilisation (ex. : maîtrise des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication, etc.), et donc une approche de l'insertion à la fois sur le registre professionnel, mais aussi social, culturel, personnel (ex. : atelier « Gérer son stress » de l'INSTEP ou module « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication » de la mission locale Picardie Maritime) ;
- Le maillage des actions d'accompagnement avec la **prise en charge et de la levée des freins à l'insertion** (ex. : illettrisme et mobilité avec l'Union Régionale de Lutte contre l'Illettrisme en Picardie ou prise en charge de l'hébergement, de la restauration ou du transport via les actions PAL du SPRF) ;
- Le renforcement des actions de formation préqualifiante (Programme d'Actions Locales et Parcours d'Orientation Métiers du PRF du Conseil régional).

### 3.3.2 L'IEJ a effectivement constitué un renfort de moyens pour beaucoup d'opérateurs au service d'une amélioration de la qualité de l'accompagnement

#### ► Un renfort en ETP dédiés aux jeunes notamment pour les missions locales

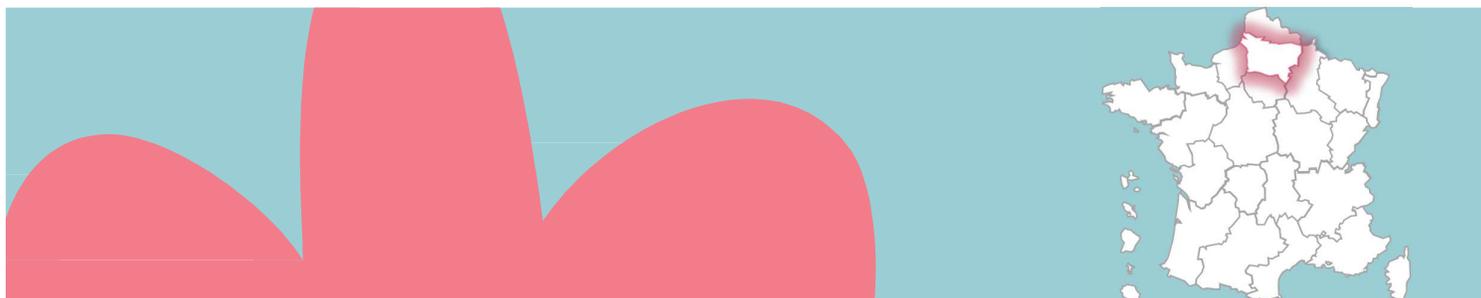
Cette plus-value qualitative se concrétise sur le terrain (dans les missions locales notamment) à travers une approche en « ETP dédiés » favorisant bien l'intensification de la relation conseiller - jeune avec un référent dédié, le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels » et la démultiplication des mises en situation professionnelles.

Sont détaillés ci-dessous deux exemples d'actions où l'IEJ a constitué un renfort de moyens humains dédiés aux jeunes :

- Le dispositif d'accompagnement renforcé « Parlons V-R-A-I » de la **mission locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois** ;
- Le dispositif d'accompagnement renforcé « IEJ en Thiérache » de la **mission locale Emploi Jeunes en Thiérache**.

<b>Action</b>	<i>Parlons V-R-A-I (Me Réussite Autonomie Insertion)</i>	
<b>Opérateur</b>	Mission locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois	
<b>Montant FSE-IEJ programmé</b>	0,2 M€ de fonds FSE-IEJ (2% de la prog. du volet déconcentré)	
<b>Modalités de renfort</b>	• Renforcement de 1 à 2 ETP de conseillers dédiés IEJ destinés à renforcer l'accompagnement de jeunes intégrant le dispositif de 4 mois en cohortes de 15	
<b>Résultats (déc. 2015)</b>	• Entrées d'une trentaine de jeunes (2 cohortes)	

<b>Action</b>	<i>IEJ en Thiérache</i>	
<b>Opérateur</b>	Mission Locale emploi jeunes en Thierache	
<b>Montant FSE-IEJ programmé</b>	0,2 M€ de fonds FSE-IEJ (2% de la prog. du volet déconcentré)	
<b>Modalités de renfort</b>	• Renforcement d' 1 ETP de conseiller dédié IEJ sur 2 des trois implantations de la mission locale (Hirson et Guise) destinés à renforcer l'accompagnement de jeunes intégrant le dispositif de 4 mois en cohortes de 15	
<b>Résultats (déc. 2015)</b>	• 2 cohortes de 15 jeunes accueillis sur chacun des 2 sites (Hirson et Guise) • Sur les 30 entrées à Guise, près de ¾ de sorties vers l'emploi ou une formation	



► **Un meilleur maillage potentiel entre les actions d'accompagnement et la prise en charge des freins à l'insertion (illettrisme, mobilité)**

L'IEJ pourrait aussi contribuer à **renouveler les modalités d'accompagnement des jeunes ou du moins à en améliorer la qualité ou le maillage** (prise en charge des freins sociaux à la reprise d'un parcours d'insertion, etc.).

Est détaillé ci-contre un exemple d'action où l'IEJ pourrait permettre un meilleur maillage entre action d'accompagnement et prise en charge de freins à l'insertion : le dispositif **AJIRA** de l'**Union Régionale de Lutte contre l'Illétrisme en Picardie** (URLIP) qui peine, cependant, à attirer les jeunes (seuls 7 jeunes ont été pris en charge fin 2015).

<b>Action</b>	Accompagnement des Jeunes Illettrés pour Redevenir Acteurs - AJIRA	
<b>Opérateur</b>	Union Régionale de Lutte contre L'Illétrisme en Picardie	
<b>Montant FSE-IEJ programmé</b>	0,7 M€ de fonds FSE-IEJ (7% de la prog. du volet déconcentré)	
<b>Description de l'action</b>	• <i>Accompagnement socio-professionnel renforcé des jeunes intégrant la prise en charge de la mobilité et de l'illettrisme (accompagnement dans la démarche de passage du code de la route, travail sur l'écriture, la lecture et le calcul)</i>	
<b>Résultats</b>	• <i>7 jeunes entrés dans le dispositif AJIRA (Ma Démarche FSE fin 2015)</i>	

### 3.4 L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

#### 3.4.1 La notion de « parcours des jeunes » est pensée dans la mise en œuvre de l'IEJ mais un défaut d'articulation des opérateurs de l'accompagnement en complexifient la mise en place sur le PO national

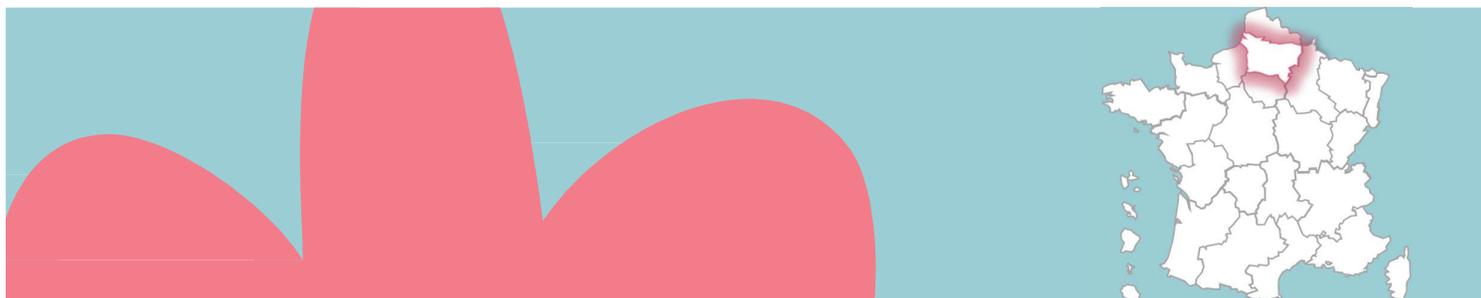
Dans l'IEJ telle que mise en place en France, la notion de parcours recouvre différentes acceptions :

- Le soutien à des dispositifs de parcours intégrés du jeune depuis le repérage jusqu'à l'emploi ;
- Le **soutien à des actions visant à réduire les ruptures de parcours** et les **temps de latence** dans les parcours ;
- La **construction d'un parcours** du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par des crédits nationaux.

Dans le **PO régional**, les étapes pré qualifiantes du parcours sont identifiées comme des enjeux de la réussite de l'insertion : « Les actions de l'IEJ constitueront une première étape vers la qualification, elles seront organisées dans les territoires au plus près des personnes afin de permettre une sécurisation des trajectoires professionnelles autorisant des parcours plus ou moins longs en fonction des besoins de chacun, intégrant différentes phases de remobilisation, de remise à niveau, de découverte des métiers, de pré-qualification... permettant d'élaborer et de valider un véritable projet professionnel en vue d'accéder à une qualification / à un emploi ». De ce constat, découlent les axes d'intervention du PO régional sur les actions de formation pré qualifiante [4]. Dans le PO national, les 3 séquences (repérage, accompagnement, formation-insertion) sont décrites comme différentes étapes d'un parcours d'insertion : « Le programme opérationnel [...] vise à proposer aux jeunes NEET, [...], des solutions d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage. Il articule ainsi un parcours d'insertion autour de trois temps forts dans lesquels s'inscrivent les actions soutenues par l'IEJ » [13].

Du fait des contraintes de programmation et des difficultés à mobiliser certaines têtes de file notamment sur le repérage (ex. : GIP académique et acteurs sociaux), **l'attention accordée à cette logique de parcours par les autorités de gestion a été relative.**

Du côté de la Direccte, cette attention relative semble trouver sa concrétisation à travers les appels à projets sur le repérage des décrocheurs et sur l'apprentissage. En effet, **l'appel à projets Repérage** incite à la **mise en place d'un parcours amont intégré repérage-orientation-accompagnement** : « le présent appel à projets vise une démarche de repérage, d'appui et de suivi partenarial des jeunes en situations de décrochage repérage, d'appui et de suivi partenarial des jeunes en situations de décrochage » alors que **l'appel à projets « Réussite apprentissage »** incite à **l'articulation des actions d'accompagnement et de formation en apprentissage** : « la réponse à l'appel à projets devra comporter un partenariat avec un ou plusieurs centres de formation des apprentis ». Dans les faits, la programmation issue de ces appels à projets est très marginale (voir section 2).



Du côté du **Conseil Régional**, la programmation exclusive d'actions pré qualifiantes fait écho à une volonté de sécuriser les « trajectoires professionnelles » vers une qualification ou l'emploi pour éviter les situations de rupture ou de décrochage.

Force est de constater que l'ambition de l'IEJ en Picardie en matière de sécurisation du parcours s'inscrit dans les trois acceptations de la notion de parcours :

- Le soutien très marginal à des dispositifs de parcours intégrés ou articulés du jeune (ex. : parcours intégré repérage-accompagnement de Coallia ou actions d'accompagnement articulés avec les acteurs de l'apprentissage pour l'APFE et la mission locale de l'arrondissement de Château-Thierry) ;
- Le **soutien à des actions visant à sécuriser et à réduire les ruptures dans les parcours des jeunes** notamment dans l'optique d'une qualification ou d'un emploi (ex. : PAL et POM du PRF du Conseil régional).

### 3.4.2 La faible coordination entre les autorités de gestion et entre les opérateurs ne facilite pas la mise en place des parcours coordonnés et sécurisés

#### ► Les autorités de gestion semblent assurer un pilotage « juxtaposé »

En Picardie, la clôture de la précédente programmation du FSE semble avoir entravé la démarche de communication des finalités et modalités de mise en œuvre de l'IEJ auprès des opérateurs et le travail d'accompagnement et de maillage des opérateurs. En outre, les **procédures d'information et de programmation se sont faites de manière globalement disjointes entre les autorités de gestion et peu de mécanismes formels de coordination** ont été mis en place au-delà des seules lignes de partage. En témoignent les stratégies d'intervention différentes (approche de programmation sécurisée pour le Conseil Régional et approche d'ouverture pour la Direccte). Ainsi, les autorités de gestion semblent s'être limitées à la **séparation des champs d'intervention** et c'est en ce sens que la coordination Etat-Région en Picardie s'inscrit dans le modèle « juxtaposé » (cf. annexe 4.2).

#### ► Comme dans la quasi-totalité des territoires, l'animation territoriale a eu peu de temps pour se développer

L'animation **territoriale**, une fois les actions effectivement programmées et déployées, a eu peu de temps pour se développer et se fait majoritairement informellement en bilatérale « action par action », « opérateur par opérateur » notamment sur le volet déconcentré du PO national. Sur le PO régional, l'animation territoriale du déploiement est menée par les référents territoriaux à travers les instances de suivi habituelles du PRF. Il apparaît alors qu'une animation commune spécifique à l'IEJ gagnerait à être développée car elle demeure très peu structurée et coordonnée entre les autorités de gestion.

Ce **défaut d'animation** engendre d'ores et déjà des **risques pour le déploiement des actions au service d'une sécurisation des parcours** :

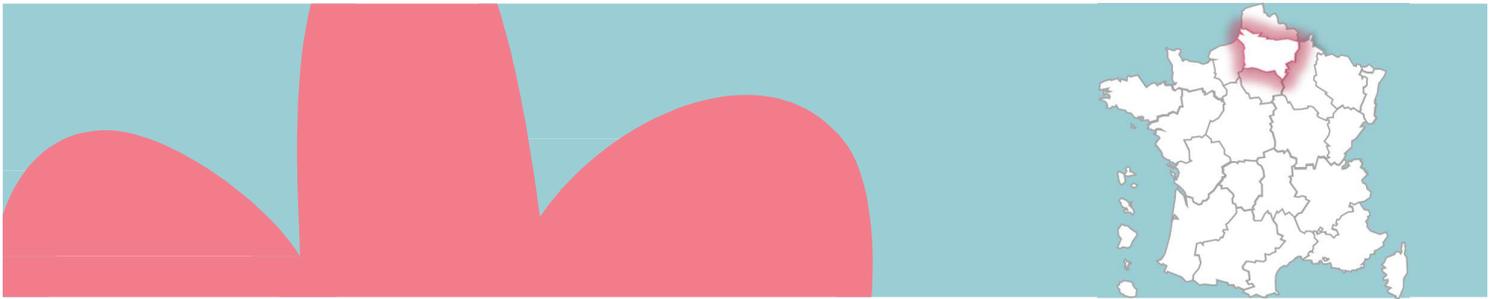
- Des dispositifs positionnés sur le segment « accompagnement » pouvant se recouper au lieu de s'articuler engendrant des phénomènes de concurrence entre opérateurs ou d'opérateurs en « angle mort » pour les prescripteurs (ex. : articulation entre les structures associatives et coopératives d'une part et les missions locales d'autre part) ;
- Un manque de fluidité des transitions entre les actions d'accompagnement et de formation-insertion (ex. : orientation de « nouveaux » jeunes de l'accompagnement renforcé vers le PRF ou vers l'apprentissage).

### 3.4.3 Les parcours intégrés et articulés et la sécurisation des parcours des jeunes connaissent des difficultés dans leur mise en œuvre en Picardie

#### ► Les parcours intégrés et articulés s'amorcent très timidement en Picardie

Les **principaux exemples de parcours intégrés ou articulés** sont partiellement **mis en place** et peinent à accueillir des participants :

- Fin 2015, le dispositif Actif(-ve) de Coallia a pris en charge 4 participants ;
- Les dispositifs d'accompagnement et de préparation à l'apprentissage n'étaient pas déployés ou n'ont pas accueilli de participant recensé dans Ma Démarche FSE en 2015.



D'ailleurs, les **articulations entre acteurs/dispositifs restent marginales** pour le moment. Seuls 5 jeunes ont bénéficié de ces articulations : 1 jeune de Pôle Emploi vers l'INSTEP, 1 jeune de Pôle Emploi vers l'AFPA, 3 jeunes d'une mission locale vers l'AFPA et 1 jeune d'une mission locale vers l'INSTEP. Autre exemple : la commission partenariale prévue par la mission locale Emploi Jeunes en Thiérache pour orienter les jeunes de manière collégiale en réponse à l'appel à projets, ne s'est tenue qu'une fois en 2015 (voir annexe 5.1.).

En l'absence de données consolidées sur les participants du PO régional, l'articulation effective entre dispositifs d'accompagnement et de formation ne peut être mesurée.

► **Toutefois, ces défauts de régulation et d'articulation ne semblent pas produire d'impact quant à la sécurisation des parcours**

Sur le PO national, le taux d'abandon en cours de dispositif sans sortie vers l'emploi ou une formation est, en effet, plus élevé que les prévisions d'abandon du PO mais plus faible qu'au niveau national (18% contre 20% en moyenne sur le PO national). Ces résultats restent à interpréter avec prudence compte tenu de la taille faible de l'échantillon pour lequel la situation de sortie est renseignée.

**Objectifs en matière d'abandon des participants sur le PO national (gauche) [13] et état des lieux des abandons réels des participants sur le volet déconcentré PON en Picardie (droite) [17]**



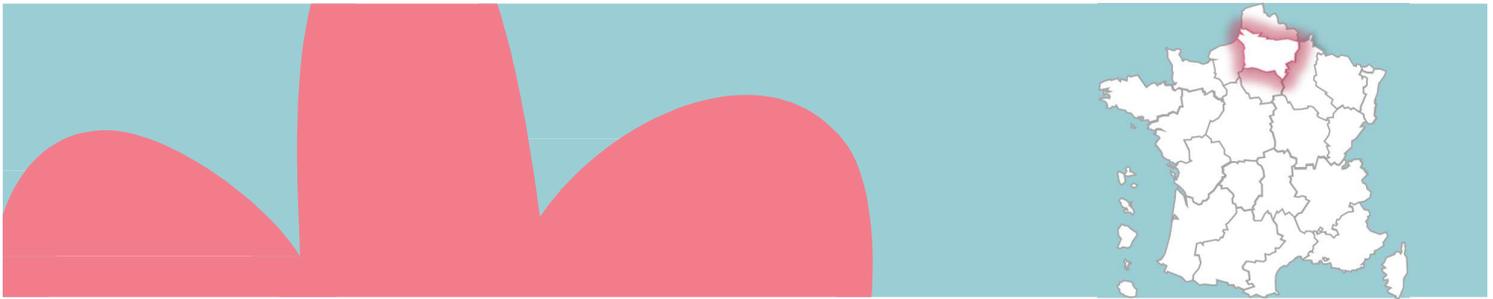
**In fine, les parcours et leur sécurisation demeurent complexes à mettre en œuvre.** La **fluidité et la sécurisation des parcours** (ex. du repérage à l'accompagnement, de l'accompagnement à la formation ou à l'apprentissage) **dépendra du renforcement de l'animation territoriale du déploiement**, le pilotage territorial en Picardie soulevant, comme dans la totalité des territoires éligibles à l'IEJ en France la question du « chef d'orchestre » ou du « chef de file » dans la régulation et le maillage de l'offre destinée à ce public de jeunes NEETs.



---

## SECTION 4

### Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Picardie



#### 4.1 Si l'IEJ en Picardie vient renforcer la qualité de l'offre régionale d'accompagnement des jeunes, les choix réalisés ne semblent pas suffisants pour apporter une réponse différente aux problématiques des jeunes NEETs dans la région

##### 4.1.1 Les choix de mise en œuvre de l'IEJ en Picardie n'apportent qu'une réponse partielle aux enjeux régionaux (qualification des publics NEETs) et aux objectifs stratégiques de l'IEJ

Les choix de mise en œuvre de l'IEJ **répondent à certains enjeux spécifiques de la région relevés dans section 1**. L'ouverture de places supplémentaires sur le PRF fait **écho aux problématiques de qualification** rencontrées en Picardie (taux de décrochage scolaire supérieurs à la moyenne nationale et niveau de qualification inférieur à la moyenne nationale). La mobilisation de nombreuses missions locales et d'un tissu associatif et coopératif relativement large contribue à assurer un certain **équilibre infrarégional de l'intervention de l'IEJ**.

En revanche, l'IEJ ne fait que peu levier sur l'apprentissage (qui a pourtant connu une forte baisse entre 2013 et 2014) et sur la **création d'activités** dans un contexte où le marché de l'emploi reste fragile.

Pour rappel, la Garantie européenne pour la jeunesse, telle qu'elle a été pensée par l'Union européenne, revêt deux ambitions principales : un principe de **prise en charge « précoce »** et un principe de **« qualité » des offres proposées** aux jeunes. Les partis pris du plan français de mise en œuvre français pour répondre à cette Garantie sont multiples :

- « **Valorise[r] la palette de l'offre de service** française pour les jeunes ;
- **Tradui[re] la dynamique partenariale** de nature à garantir la cohérence et la complémentarité de la mise en œuvre de l'offre de service ;
- Porte[r] un engagement stratégique visant au **renforcement des solutions existantes** et à **l'activation de nouvelles démarches** d'accompagnement au profit des jeunes NEETs, avec une démarche de résultat. »

Dans la lignée de cette ambition, l'IEJ met bien en avant et **renforce l'offre de services existante en Picardie** (renforcement de la qualité d'accompagnement pour la plupart des missions locales picardes). En revanche, force est de constater que la mise en œuvre de l'IEJ en Picardie s'écarte de cette ambition du fait de **l'absence de mobilisation des acteurs-pivots en matière de repérage** (ex. : GIP académique, acteurs sociaux de proximité) et des **difficultés majeures de régulation et d'articulation** entre les acteurs d'accompagnement positionnés sur l'IEJ (missions locales et tissu associatif / coopératif).

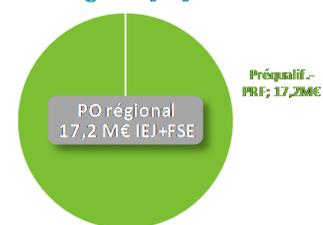
Pour autant, il faut aussi mentionner que ces choix résultent autant de la volonté de répondre à des problématiques territoriales, que des différentes contraintes auxquelles ont été confrontées les autorités de gestion : caractéristiques de l'instrument financier définies par l'Union européenne, choix français d'architecture institutionnelle et de calendrier resserré.

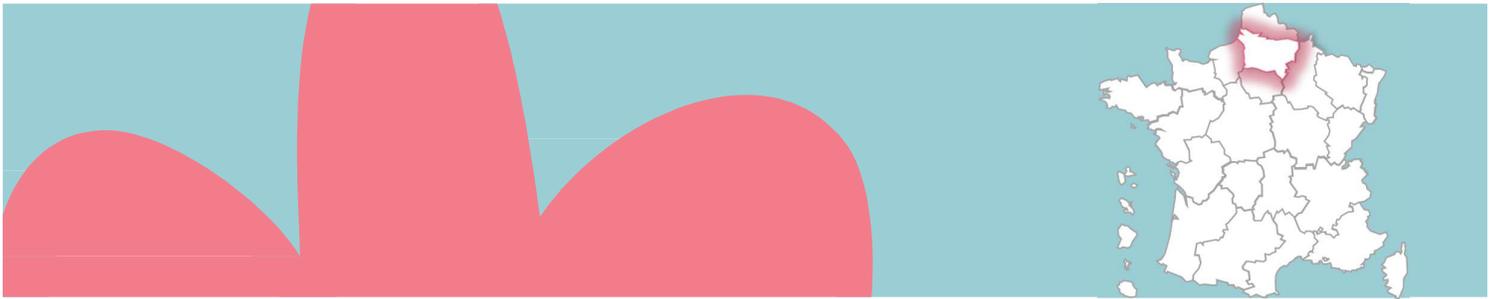
##### 4.1.2 Bien que globalement cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes opérationnels, les interventions réalisées avec le soutien de l'IEJ devraient produire, en Picardie, des effets plutôt modestes

La programmation effective du PO régional **correspond bien au type d'actions prévu par le PO**, les « actions de formation sous maîtrise d'ouvrage régionale dans le cadre de ses compétences » (i.e. PRF et SPRF) :

- « Actions permettant l'élaboration d'un projet professionnel au regard des expériences personnelles et professionnelles, des motivations, des centres d'intérêts, des aptitudes... des opportunités de formation et d'emploi sur le territoire ;
- Actions favorisant l'élargissement des choix professionnels par une meilleure connaissance des conditions d'exercice des métiers, notamment considérés comme porteurs ;
- Actions de sécurisation de l'intégration professionnelle permettant d'acquérir ou de compléter un socle de compétences de base, tant sur le plan du savoir-être que du savoir-faire, afin de réussir l'insertion et l'intégration professionnelle des publics cibles » [4].

Typologie des actions programmées sur le PO régional [16]





Le **PO national** prévoyait, quant à lui, des actions visant à :

- « **Repérer** et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » ;
- Et à « inscrire les jeunes NEET dans des **parcours d'accompagnement** qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [13].

Dans cet esprit, la Direccte a, ainsi, mobilisé le réseau régional de missions locales, un GRETA, le tissu associatif et l'INSTEP sur des actions d'accompagnement renforcé et plus marginalement de repérage et d'accompagnement vers l'apprentissage.

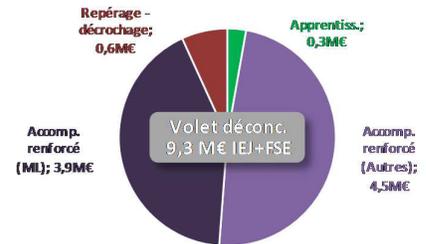
Quelques différences notables entre les PO et les interventions mises en œuvre peuvent être relevées :

- L'absence du **monde économique** et des **réseaux de soutien à l'entrepreneuriat**, pourtant évoqués dans le PO national ;
- Le faible investissement des actions de repérage et de mobilisation des jeunes NEETs peu repérés et accompagnés jusqu'alors ;
- Et le **décalage entre l'objectif de 13 733 participants du PO régional et l'objectif des actions programmées de 5 702 participants**.

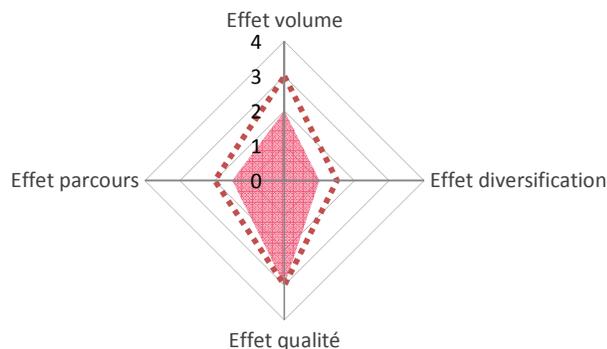
Au regard des effets attendus, **la cohérence de l'intervention des autorités de gestion de Picardie est aussi relative** :

- Au regard des 37 000 jeunes NEETs de la région, l'ambition initiale des autorités de gestion **sur le volume de jeunes pris en charge** fixé dans les PO semble, après programmation, **plus faible que dans la plupart des autres territoires éligibles à l'IEJ** (12 000 jeunes participants cibles). Cela s'explique en partie par le fait que la dotation initiale IEJ par NEET de la région est une des plus faibles des territoires éligibles en France. De plus, l'effet volume s'amorce lentement en Picardie, des risques forts pesant sur sa réalisation ; sous-réalisation de l'accompagnement de l'INSTEP et des structures associatives du fait d'une concurrence entre porteurs.
- L'IEJ devrait également **renforcer la qualité des actions** à destination des jeunes (renfort dans les équipes de conseillers en missions locales, amélioration de la prise en charge de certains freins à l'insertion) et contribuer **plus marginalement** à la **diversification des actions d'accompagnement** (diversification des activités pour Coallia, transposition de l'offre de l'INSTEP dans le Nord-Pas-de-Calais à la Picardie).
- Enfin, les différents types de parcours des jeunes (intégrés, articulés, sécurisés) paraissent avoir été pensés par les autorités de gestion notamment en ce qui concerne la **sécurisation du parcours par les actions de formation préqualifiante du PRF**. Mais leur mise en place effective reste à confirmer.

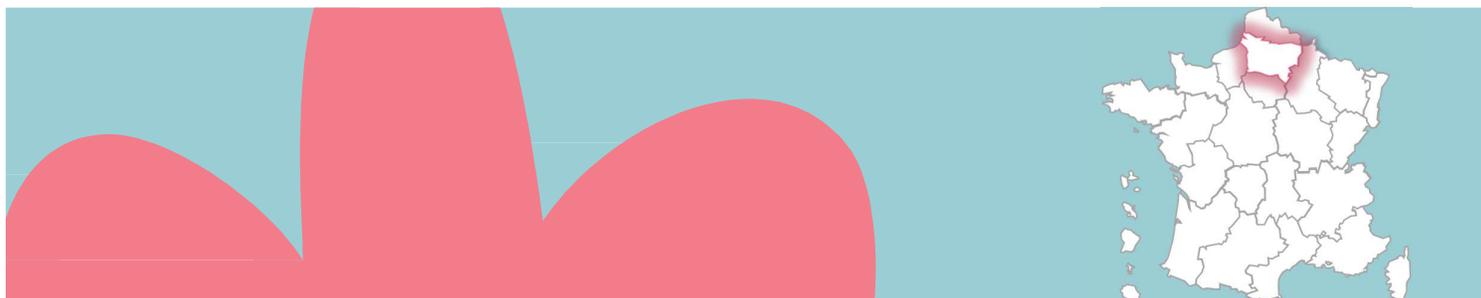
### Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [15]



### Evaluation qualitative de l'intensité pressentie des impacts de l'IEJ en Picardie



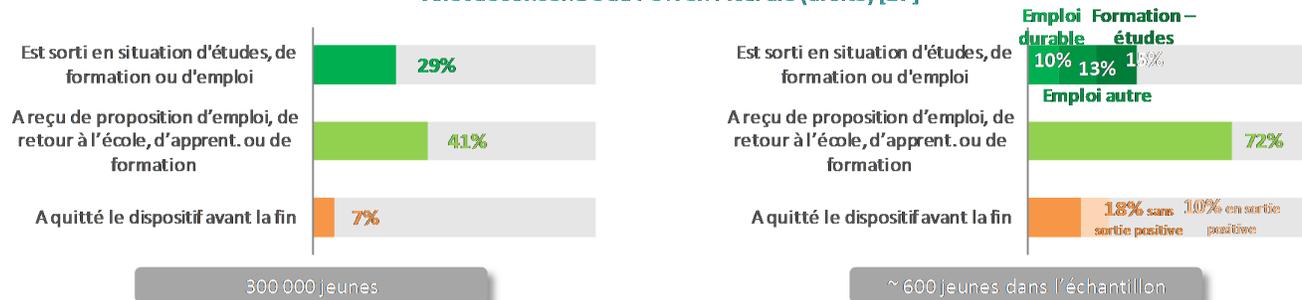
■ Intensité pressentie en Picardie    ■■ Intensité moyenne pressentie sur les territoires éligibles



#### 4.1.3 Sur l'échantillon d'environ 600 participants sortis des dispositifs, 110 (18%) ont abandonné en cours de parcours sans solution d'insertion, 232 (38%) ont quitté leur situation de NEET directement à la sortie des dispositifs alors que 260 restent sans solution d'insertion à l'issue des actions

Au 31 décembre 2015, les résultats en matière d'insertion apparaissent positifs au regard des objectifs fixés dans le cadre du PO national. A l'issue des actions du volet déconcentré soutenues par l'IEJ, les **taux de sortie vers l'emploi et vers la formation sont supérieurs aux objectifs fixés du PO national** avec 38% de sorties « positives » **mais nettement inférieurs aux taux constatés au niveau national** (31% de sortie vers un emploi durable, 7% vers un autre emploi et 14% vers une formation ou des études au niveau du PO national). Le taux d'abandon en cours de dispositif sans solution d'insertion (18%) est plus faible que la moyenne sur le PO national (~20%) mais plus élevé que l'objectif du PO, posant la question de la possibilité de renforcer encore plus la sécurisation des parcours sur le PO national.

Objectifs en matière de sortie des participants sur le PO national (gauche) [13] et état des lieux des sorties réelles des participants sur le volet déconcentré du PON en Picardie (droite) [17]

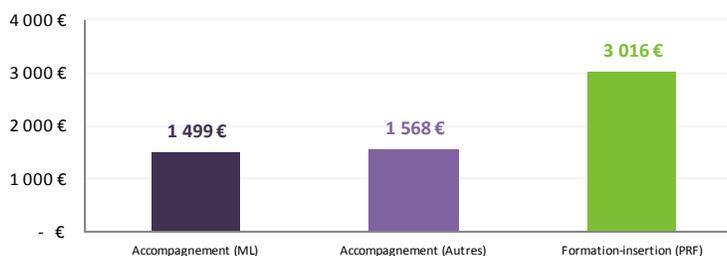


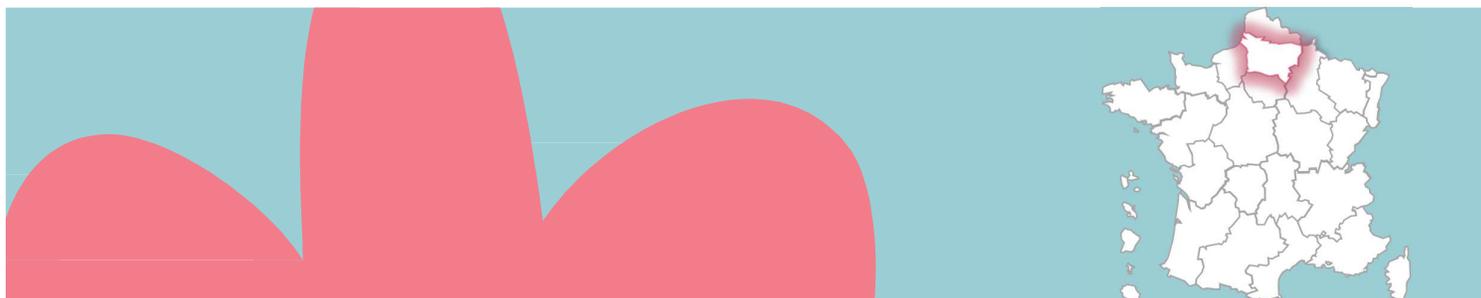
Ces analyses n'ont pas pu être réalisées sur les actions du PO régional en l'absence de base de données participants consolidée. In fine, la **juste évaluation des résultats** dépend de la mise en place de **méthodologies contrefactuelles**. En effet, seule une évaluation contrefactuelle permettrait de répondre aux questions suivantes : Dans quelles mesures ces résultats sont-ils imputables exclusivement à l'IEJ et aux modalités renforcées de l'accompagnement ? Sur le public de participants, les résultats n'auraient-ils pas pu être atteints avec les dispositifs « classiques » ?

#### 4.1.4 L'avancement du déploiement et l'éventail des données disponibles sur les résultats fin 2015 ne permettent de se prononcer sur le niveau d'efficacité des actions déployées en Picardie

L'analyse du **coût prévisionnel des opérations par participant** (sur la base du nombre de jeunes cible et non effectivement pris en charge) révèle un **coût croissant par jeune des actions tout au long du parcours** (accompagnement et formation-insertion). Ce coût est globalement dans la moyenne de ce qui est constaté dans les autres régions (entre 1 500 et 2 000 € en moyenne par participant). Cependant, ces éléments d'analyse confrontés aux 1<sup>ers</sup> résultats présentés en 4.1.3. **ne permettent pas** du fait du volume faible de données à disposition sur les résultats et sur les moyens effectivement mobilisés d'aboutir à **des enseignements robustes quant à l'efficacité** des actions. A fortiori, l'efficacité des actions devra faire l'objet d'un approfondissement dans le cadre de **l'évaluation 2018**.

Analyse du coût prévisionnel des opérations par participant cible en Picardie





#### 4.1.5 L'IEJ ne semble pas produire, fin 2015, d'impact structurel majeur sur le profil des jeunes pris en charge par les dispositifs institutionnels et la gouvernance locale des politiques en faveur de l'emploi des jeunes

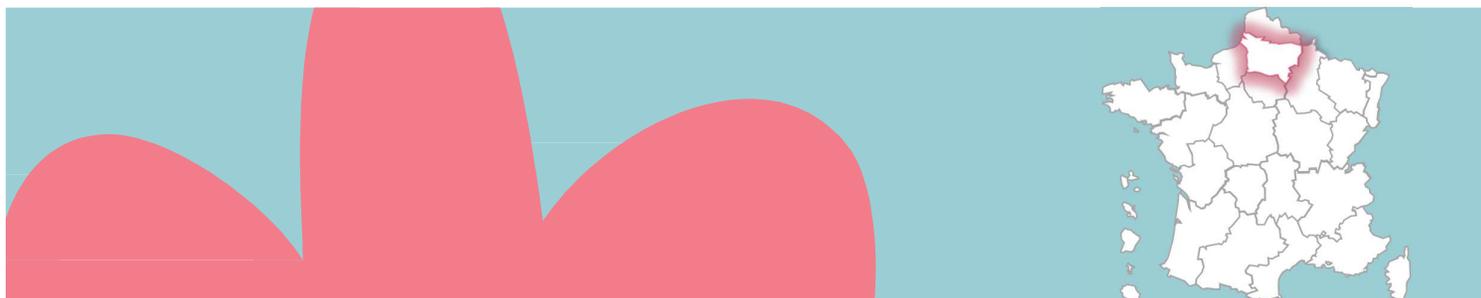
Au 31 décembre 2015, l'IEJ touche un public similaire à celui habituellement pris en charge par les missions locales de Picardie (dont des jeunes éloignés de l'emploi). L'atteinte de publics « nouveaux », non pris en charge jusqu'alors ou particulièrement éloignés de l'emploi demeure, fin 2015, difficilement observable, la plupart des actions prenant en charge des jeunes déjà identifiés et accompagnés par les dispositifs de droit commun.

En outre, en dépit des contraintes imposées par le calendrier de mise en œuvre et des caractéristiques de l'outil IEJ, les autorités de gestion et notamment la Direccte ont bien eu l'intention de renforcer les partenariats locaux existants ou de développer l'offre régionale d'accompagnement. Cette intention peine à pleinement se matérialiser faute d'une animation territoriale et d'une coordination opérationnelle du déploiement suffisantes entre les autorités de gestion et les opérateurs sur le territoire.

#### 4.2 Recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Picardie

Cette sous-section évoque les recommandations qui découlent de cette évaluation de la mise en œuvre de l'IEJ en Picardie :

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Faisabilité – facilité d'atteinte				Horizon temporel d'atteinte des résultats			
			--	-	+	++	Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)		
Approche de programmation	Direccte, Conseil régional et acteurs du CREFOP	Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé : <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur les jeunes NEETs de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins</li> <li>Sur l'offre d'accompagnement du territoire et ses lacunes</li> </ul>	[Orange]					X		
		S'appuyer sur les instances existantes (CREFOP) pour renforcer l'intégration des choix sur l'IEJ dans la stratégie locale en matière de politique de l'emploi, au-delà d'une vision de gestionnaires						X		
	Direccte	Finaliser, si possible, la programmation en investissant sur des actions qui permettraient de maximiser les impacts attendus et de répondre aux enjeux d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des réseaux de soutien à l'entrepreneuriat et du monde économique ;</li> <li>Mobilisation des structures / têtes de réseaux en matière de repérage et d'apprentissage</li> </ul>						X		
	Direccte et Conseil régional	Adopter une approche plus concertée dans la préparation de la mise en œuvre de l'IEJ : actions de communication communes, appel(s) à projet commun(s), etc.							X	
		En amont de la programmation, organiser une concertation large des porteurs de projets potentiels, pour intégrer leurs réflexions dans le diagnostic territorial, et être à l'écoute des propositions de projets							X	
	Conseil Régional	Adopter une approche encore plus proactive dans le démarchage de nouveaux partenaires / porteurs de projets en s'appuyant sur un diagnostic territorial plus poussé							X	



Approche de programmation	Direccte et Conseil Régional	Favoriser la mise en place de réponses communes, intégrées aux appels à projets (les appels pourraient inciter, dans leurs critères de sélection, à la pluridisciplinarité et à la mise en place de démarches intégrés)			X
	Direccte	Poursuivre les efforts réalisés sur l'accompagnement des porteurs de projet en amont du dépôt de leur réponse aux AAP, dans une logique d'innovation et de complémentarité avec l'offre de service existante			X
Collecte des données	DGEFP, ARF et Conseil Régional	Prévoir de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives) et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune (ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation, etc.) dans l'optique d'une évaluation contrefactuelle en 2018		X	X
		Engager une réflexion approfondie sur la mutualisation des outils et des données entre PO national et PO régional			X
Pilotage des résultats	Direccte, Conseil Régional, opérateurs	Surveiller de près la consommation effective des enveloppes notamment sur les actions critiques (missions locales, INSTEP) en s'appuyant sur les instances existantes (Comités de Suivi)		X	
		Surveiller de près l'état des lieux des sorties (et notamment les situations d'abandons sur le PO national) pour détecter au plus tôt les écarts par rapport aux objectifs fixés par les PO et mettre en place les plans d'actions adéquats	PO national	X	
			PO régional	X	
Animation du déploiement	Direccte, Conseil Régional, opérateurs	Structurer et renforcer l'animation territoriale à l'échelle infra-régionale et régionale en mettant en place des réunions communes Etat-Région avec l'ensemble des opérateurs pour s'assurer, entre autres, de la mise en place des parcours		X	
	Direccte, opérateurs	Favoriser la mutualisation des bonnes pratiques et les échanges sur les difficultés rencontrées entre opérateurs (missions locales, SPE, INSTEP et associations) à travers par exemple les commissions partenariales		X	

**Correspondants de l'étude en Picardie :**
**Directe :**

Said Adjeraad, Chef de service des politiques européennes ([said.ajerad@direccte.gouv.fr](mailto:said.ajerad@direccte.gouv.fr))

**Conseil régional :**

Marielle Pierdet-Souverain, Directrice des affaires européennes (site d'Amiens) ([marielle.pierdetsouverain@nordpasdecalspicardie.fr](mailto:marielle.pierdetsouverain@nordpasdecalspicardie.fr))

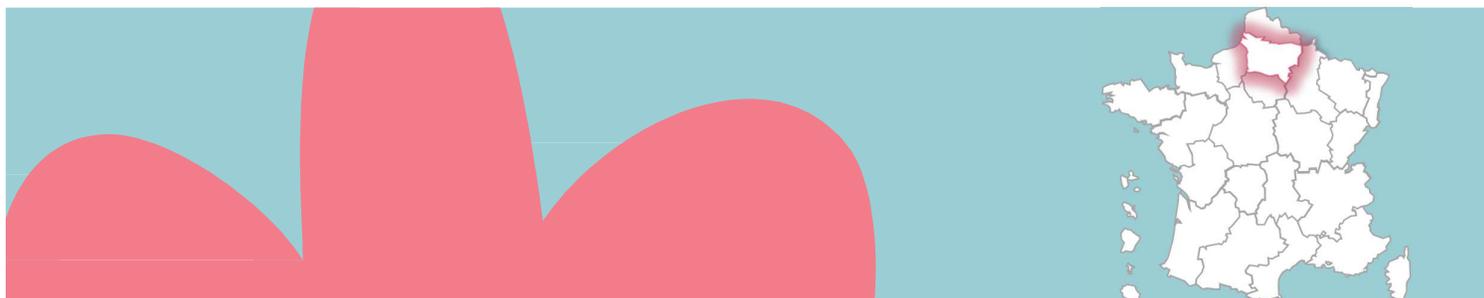
Pascal Lebeau, Responsable FSE au sein de la Direction des affaires européennes (site d'Amiens) ([pascal.LEBEAU@nordpasdecalspicardie.fr](mailto:pascal.LEBEAU@nordpasdecalspicardie.fr))

Claire Rothfuss, Chargée de mission Evaluation des politiques régionales ([Claire.ROTHFUSS@nordpasdecalspicardie.fr](mailto:Claire.ROTHFUSS@nordpasdecalspicardie.fr))



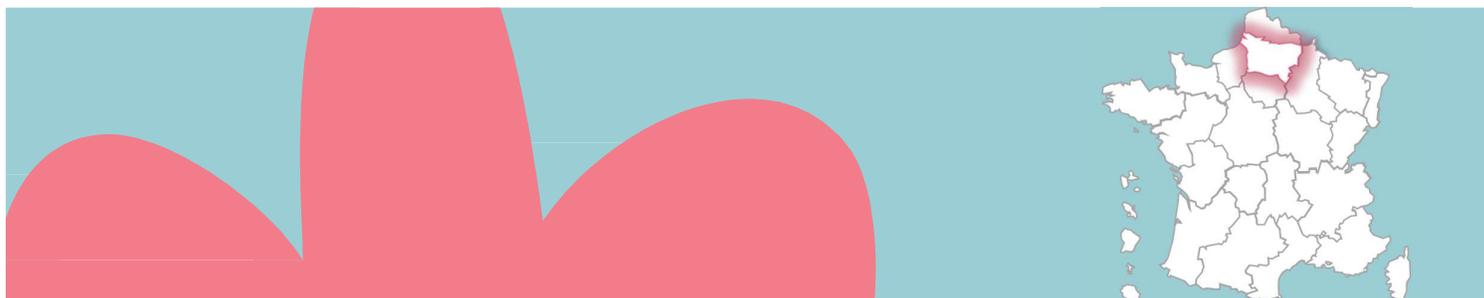
## SECTION 5

### Annexes



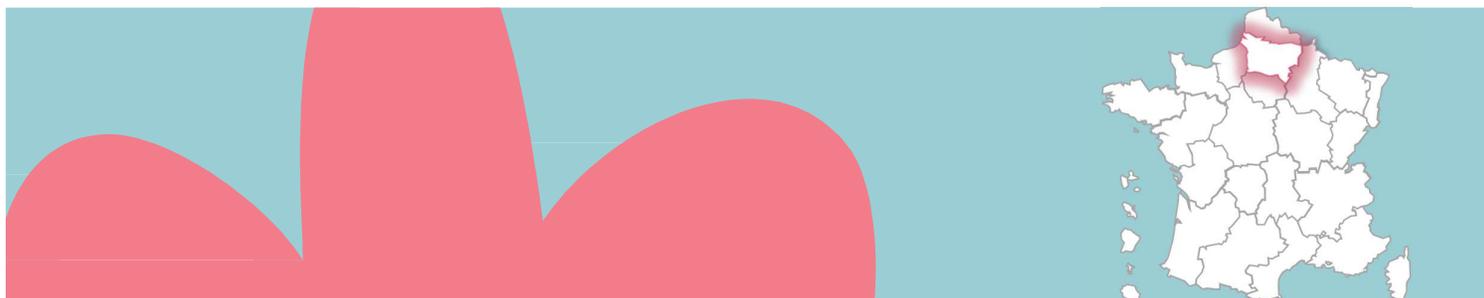
## Annexe 1 : Sources documentaires

- [1] Eurostat ; 2009-2014 ; <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
- [2] INSEE, *Principaux indicateurs n°126*, juin 2015
- [3] Eurostat et OCDE in Institut Montaigne, *L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes*, 2015, [http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude\\_apprentissage.pdf](http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude_apprentissage.pdf)
- [4] Conseil Régional de Picardie ; *Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Picardie 2014-2020* ; 2014
- [5] Insee, 2009-2014 ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
- [6] Direccte Picardie ; *Bilan des politiques de la Direccte Picardie* ; 2014 ; <http://nord-pas-de-calais-picardie.direccte.gouv.fr/>
- [7] Missions locales de Picardie, *Rapport d'activité 2014, 2013* ; <http://www.missions-locales-picardie.org/Les-Missions-Locales-en-chiffres-et-en-actions/>
- [8] Dares ; séries annuelles ; 2013-2014 ; <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/>
- [9] Conseil Régional de Picardie ; site internet institutionnel, 2015 ; <http://www.picardie.fr/-Formation-et-emploi->
- [10] ARF ; Observatoire des régions ; 2012 ; <http://www.arf.asso.fr/observatoire-des-politiques-regionales>
- [11] DRJSCS Picardie ; site internet institutionnel ; 2015 ; <http://nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr/>
- [12] DGEFP ; montage financier de l'IEJ en France ; 2015
- [13] DGEFP ; *Programme Opérationnel National IEJ* ; 2014
- [14] Etat, Conseil Régional Picardie ; *Accord régional entre l'Etat et la région Picardie sur les lignes de partage* ; 2015
- [15] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de programmation* ; 6 janvier 2016
- [16] Conseil Régional de Picardie ; *suivi de la programmation de l'IEJ* ; janvier 2016
- [17] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de participants et dossiers conventionnés* ; 6 janvier 2016
- [18] Conseil Régional de Picardie ; *données participants cibles* ; novembre 2015
- [19] Conseils Régionaux ; *suivi de la programmation* ; janvier 2016



## Annexe 2 : Tour d’horizon des structures interrogées en Picardie dans le cadre du projet d’évaluation

Date de l’entretien	Structure	Interlocuteurs rencontrés ou contactés
9 novembre 2015	Conseil régional de Picardie (Direction des Affaires Européennes et Service Formation)	D. Chatal, T. Douay, P. Lebeau, F. Leprêtre, F. Recher
	ARIFEP	Z. Boukabous
10 novembre 2015	Promeo Formation	P. Bouglenan
13 novembre 2015	Direccte Picardie	S. Adjerd et F. Tillol
18 novembre 2015	INSTEP Formation	F. Bakir et D. D’Amore
30 novembre 2015	Coallia	B. Mariage
21 décembre 2015	Mission locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois	C. Ramis
8 janvier 2015	Mission Locale emploi jeunes en Thiérache	J. Georges et MD. Saintes



### Annexe 3 : Eventail des questions posées lors des rencontres avec les autorités de gestion et les opérateurs

#### Question 1 : Votre vision de l'IEJ et de sa pertinence au regard de votre région et des objectifs de la Garantie pour la Jeunesse

- Quelles sont les principales caractéristiques / tendances de votre territoire sur les thématiques emploi et jeunesse ?
- Quels sont les principaux acteurs de l'emploi / jeunesse sur votre région ?
- Quelle est votre vision des orientations stratégiques de l'IEJ au regard des enjeux et objectifs poursuivis : la mise en place de la Garantie pour la jeunesse ?
- L'enveloppe et le montage financier global (FSE-IEJ) vous paraissent-ils adaptés ?
- Les types d'actions (3 axes : repérage / accompagnement et insertion) et les publics éligibles vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration du dispositif dans sa conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

#### Question 2 : Votre vision du processus et des modalités de mise en œuvre de l'IEJ sur son territoire

- Reprendre la mise en place de l'IEJ depuis son origine : l'IEJ est annoncé par l'UE puis la DGEFP, que se passe-t-il ensuite ?
- Quelles ont été les grandes étapes pour préparer la mise en place des actions ? Les acteurs clés impliqués ?
- [Pour les autorités de gestion uniquement] Sur quoi reposent les choix qui ont été faits ? Et qu'est-ce qui aurait éventuellement pu être différent ? Concernant :
  - Le fait d'avoir un PO national dédié (volet central + volet déconcentré), et des PO pluri-fonds FEDER-FSE-IEJ pour les Régions ?
  - Les financements accordés à chaque territoire ?
  - L'articulation IEJ-FSE ?
  - Les types d'actions prévues : les actions prévues dans le PO national, la déclinaison en 3 axes (repérage/accompagnement/insertion) ?
  - Les lignes de partage ?
  - Les opérateurs retenus / opérateurs absents ?
- [Pour les autorités de gestion] Avec quels autres programmes / dispositifs s'articulent les actions IEJ ?
- Quelle est votre vision des modalités de pilotage et de gestion de l'IEJ au sein de la région (les points forts, les points d'amélioration et les difficultés rencontrées en matière de pilotage et de gestion) ?
- Quelles articulations avec les dispositifs et instances de pilotage préexistants ?

#### Question 3 : Les choix qui ont été réalisés pour mettre en œuvre l'IEJ (les contenus, les objectifs, les spécificités) et leurs apports au regard des enjeux de l'IEJ

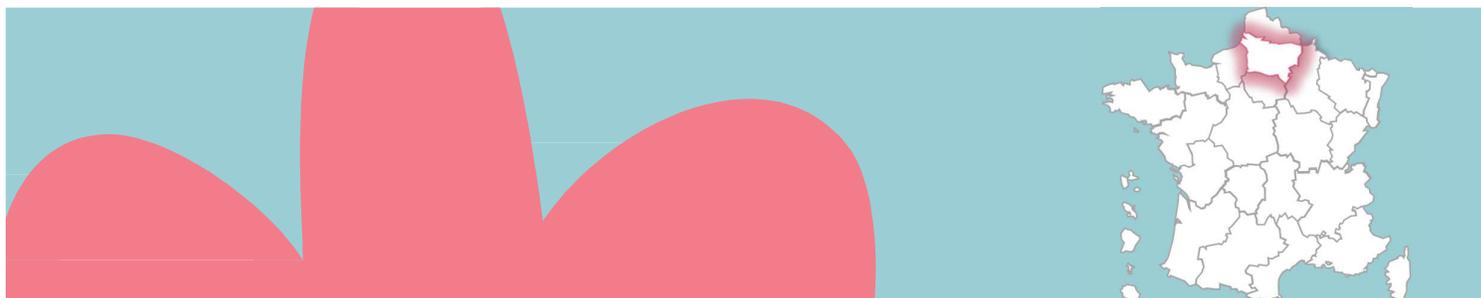
- Quelle démarche de programmation / préparation des projets une fois les enveloppes allouées par territoire ?
- [Pour les autorités de gestion] Quels choix ont été réalisés en matière de programmation ?
- Sur quoi reposent les choix qui ont été faits (choix d'actions, de public, de financement) ?
- Quels objectifs visés sur les politiques « jeunesse & emploi » ; sur les jeunes ; la dynamique territoriale des actions ?
- Quel effet de substitution / levier / innovation attendu ?
- [Pour les opérateurs] L'enveloppe et le montage financier vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration des actions des opérateurs dans leur conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

#### Question 4 : Votre vision de la mise en œuvre effective de l'IEJ

- Où en est-on dans le déploiement des actions aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a bien avancé/pris du retard ?
- Quels sont, selon vous les bonnes pratiques, les actions emblématiques / qui fonctionnent, les freins et difficultés ?
- Quels sont finalement, dans ce que vous en percevez à ce stade, les grands changements qu'amène l'IEJ ?

#### Question 5 : Votre vision de la réussite de l'IEJ

- Quels seraient de votre point de vue les indicateurs de réussite de l'IEJ du point de vue des types de dispositifs mis en place, des partenariats sur les territoires, des profils de jeunes concernés, des modalités de financement ?



## Annexe 4 : Description détaillée des modèles d'analyse évoqués dans ce rapport régional

### Annexe 4.1. : Description des modèles d'analyse relatifs à la démarche de programmation des autorités de gestion

Trois grandes approches de programmation ont pu être distinguées sur les territoires. Il faut cependant noter que ces approches ne sont jamais « pures ». Différents modèles peuvent se combiner entre eux. Souvent, elles évoluent dans le temps. Une première vague de programmation et d'appels à projet peut être destinée à sécuriser une partie significative de la programmation. Une seconde, voire troisième vague d'appels à projets permet de construire des actions « nouvelles », de solliciter de nouveaux opérateurs.

#### ► L'approche de la programmation « sécurisée »

- Cette première approche a consisté à privilégier une programmation **mobilisant des opérateurs connus ou renforçant les dispositifs existants** du côté des Direccte, et fléchant les fonds IEJ sur des **dispositifs de droit commun de la Région**, notamment les PRF du côté des Conseils régionaux.
- Il s'agissait d'une part de répondre à la **nécessaire programmation rapide et massive** des fonds. L'objectif était également de s'assurer d'une **programmation fiable** (du point de vue de l'utilisation des fonds européens), pour éviter les dégagements d'office, sécuriser le contrôle du service fait et obtenir des bons résultats au final (dispositifs ou acteurs qui ont fait leurs preuves). Enfin, cette orientation est également liée à la compréhension/interprétation des dispositifs éligibles à l'IEJ, plusieurs Direccte ou Conseils régionaux renonçant au financement de certains opérateurs/actions alors que dans le même temps d'autres les financent (cela peut-être le cas d'actions concernant l'Insertion par l'Activité Economique par exemple ou d'actions portées par les Conseils départementaux).

#### ► La démarche d'ouverture formelle

- Dans cette approche, les Direccte et les Conseils régionaux ont eu l'**intention formelle d'ouvrir leur programmation**. Cela est souvent passé par la mise en place d'**appels à projets ouverts à de nouveaux opérateurs et à de nouvelles actions**. Il s'agissait ainsi de **couvrir un spectre large d'actions**, en veillant notamment à développer des actions sur le champ du repérage des jeunes NEETS, ainsi que sur l'accès à la formation.
- Toutefois, cette volonté d'ouverture ne s'est pas toujours traduite dans les faits par des actions proactives en termes de communication et de mobilisation des opérateurs. Si toutes les Direccte et tous les Conseils régionaux concernés ont organisé des réunions d'information avec leurs partenaires et opérateurs habituels, voire même ont accompagné fortement les opérateurs dans le cadre de l'instruction sur l'ingénierie de leurs projets, **ils n'ont pas toujours**, faute de temps, de moyens ou d'une organisation adéquate, **été chercher de manière volontaire des opérateurs qui pouvaient utilement combler d'éventuelles lacunes dans l'offre existante**.

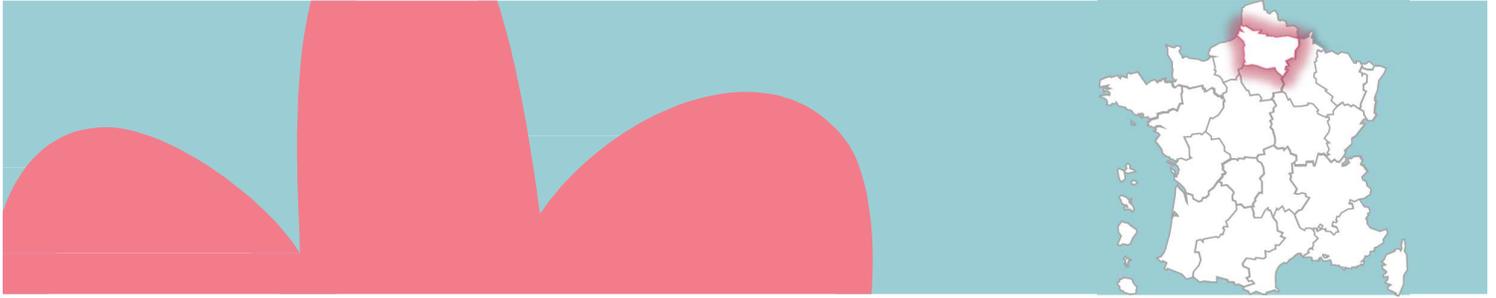
#### ► La démarche volontariste dans la construction de l'offre

- Cette approche a été plus **offensive** : les Direccte ou Conseils régionaux ont alors ciblé des opérateurs spécifiques pour enrichir une offre d'accompagnement, investir plus particulièrement le segment repérage par exemple. Cette démarche volontariste s'est traduite par une sollicitation individualisée de nouveaux opérateurs. Alors que dans le modèle précédent, l'ouverture à de nouvelles actions, nouveaux opérateurs était théoriquement possible, ici elle est davantage garantie.
- Cette **diversification des réseaux**, même lorsqu'elle a été volontaire pose toujours la question de l'animation territoriale. Il est nécessaire de **mailler les acteurs entre eux, de construire des parcours cohérents et fluides pour les jeunes**. Ces actions de coordination opérationnelles des acteurs de l'emploi peuvent s'avérer difficile à mettre en œuvre dans les faits.

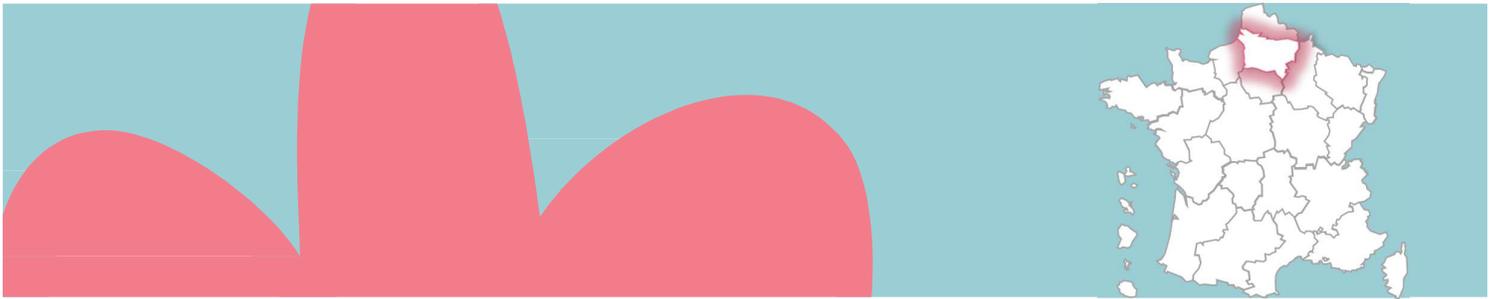
### Annexe 4.2. : Description des modèles d'analyse relatifs à la coordination Etat-Région

Trois grandes modèles de coordination Etat-Région se sont dégagés dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

#### ► Un modèle dominant de pilotage « juxtaposé ».



- Il s'agit là du modèle dominant, qui se concrétise dans la plupart des territoires par des lignes de partage claires et qui font figure de lignes de démarcation. La coopération entre autorités de gestion se traduit avant tout par du partage d'information et la participation formelle à des instances de suivi communes sur l'IEJ. Les temps de rencontre sont peu nombreux et visent principalement à s'assurer du respect des lignes de partage et d'éviter les doubles financements. Chaque autorité de gestion raisonne sur son propre périmètre d'intervention, et a en charge l'animation de « son » réseau d'opérateurs et de « ses actions » financées par l'IEJ
- ▶ **Un modèle de pilotage « concerté ».**
- Ce modèle se retrouve de manière plus marginale sur les territoires qui ont poussé un peu plus loin les modalités de coopération entre la Direccte et le Conseil régional. Si les lignes de partage restent bien là aussi des lignes de démarcation, les autorités de gestion ont été davantage attentives à la cohérence et à l'articulation de leurs actions entre elles et ont développé des instances de coordination complémentaires.
- ▶ **Un modèle de pilotage « co-construit » et « co-porté ».**
- Ce dernier modèle fait figure d'exception. Il se concrétise à la fois par une coordination renforcée dans l'élaboration du plan d'action et des priorités territoriales d'intervention sur l'IEJ, mais également par des modalités communes de pilotage et de suivi des actions financées dans le cadre de l'IEJ. Les deux autorités de gestion mobilisent ensemble le réseau des opérateurs (en mettant en place par exemple des appels à projets communs).



## Annexe 5 : Documents relatifs à l'offre de services soutenue par l'IEJ

### Annexe 5.1. : Fiche descriptive du dispositif « IEJ en Thiérache » de la mission locale Emploi Jeunes en Thiérache

#### FICHE DESCRIPTIVE IEJ

Dans le cadre de l'objectif thématique 8 et la priorité d'investissement 8.2 du Le programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes L'action « IEJ 2015-2016 » proposée par la Mission Locale de Thiérache répond à l'axe 1 du programme. Elle vise les jeunes NEET de Thiérache dans le but de les accompagner vers et dans l'emploi en leur proposant une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage.

L'action conduite et proposée par la Mission Locale couvrira 3 volets :

- √ Le repérage précoce des jeunes en particulier des jeunes les plus éloignés du marché du travail
- √ Un accompagnement personnalisé adapté et spécifique
- √ des opportunités d'immersion en entreprise et d'insertion professionnelle

#### Déroulement et contenu de l'action

##### Le repérage du public

Les jeunes visés par l'action pourront être :

- √ Des jeunes suivis en mission locale donc déjà connus, inscrits dans le CIVIS renforcé et/ou classique
- √ Des jeunes suivis en mission locale donc déjà connus relevant du « hors programme » c'est-à-dire en suivis mais inscrits dans aucun programme d'accompagnement d'où l'appellation « hors programme »
- √ Des nouveaux jeunes non encore connus de la Mission Locale adressés par des partenaires
- √ Des jeunes reçus en 1<sup>er</sup> accueil

Pour les jeunes déjà connus ils seront repérés par une requête sur notre système d'information parcours 3 (dans le mois qui précède l'entrée des cohortes) avec le critère de recherche NEET pour s'assurer de l'éligibilité du jeune à l'accompagnement IEJ proposé par la Mission Locale de Thiérache.

Parmi les jeunes NEET éligibles à la prestation d'accompagnement un croisement sera effectué avec le niveau de qualification et les listes de décrocheurs scolaires pour porter une attention sur les jeunes sans qualification et/ou décrocheurs du système scolaire.

Au repérage sera associée une information sur la prestation d'accompagnement IEJ par la création d'affiches et communication sur le site internet de la Mission locale. cette information visant à informer les acteurs du territoire susceptibles de rentrer en contact avec des jeunes non encore connus de la Mission locale en leur proposant la prestation d'accompagnement IEJ de la mission locale

*Point de précision sur l'articulation de la prestation IEJ avec les autres types d'accompagnement notamment avec le « hors programme » et « le civis » :* la prestation IEJ sera proposée aux jeunes déjà bénéficiaires d'un de ces deux accompagnements dès lors que le jeune est NEET au moment de l'entrée en accompagnement IEJ et qu'il s'agit d'un jeune dont le projet professionnel est identifié.

Le jeune peut alors entrer en accompagnement IEJ pour donner une autre dimension à son parcours d'insertion en se concentrant sur l'évaluation et la mise en action de la faisabilité de son projet.

La prestation d'accompagnement IEJ se présente donc comme un enchaînement possible en cours ou au terme d'un accompagnement civis ou hors programme.

##### Commission partenariale.

Pour assurer un travail collaboratif entre les services partenaires de la Mission Locale, une fiche de liaison sera fournie afin de formaliser les orientations des jeunes vers la Mission Locale.

Une plateforme non encore existante sera mise en place par la mission locale pour permettre la collecte des fiches de liaison réceptionnées relatives à des jeunes NEET sans accompagnement. la mise en place d'un espace sécurisé consultable uniquement par les partenaires (depuis le site internet de la Mission Locale ([www.missionlocale.net](http://www.missionlocale.net)) par exemple sera étudiée.

Les fiches de liaison partenaires et/ou Mission locale constitueront les demandes de prescriptions pour une entrée sur la prestation IEJ elles devront être annexées du justificatif de l'état de NEET du jeune.

Les commissions partenariales se tiendront dans le mois qui précède chaque entrée de cohorte. une telle commission n'existe pas actuellement. Elle sera mise en place pour l'action. Dans sa forme réduite elle sera composée d'un représentant de la Mission Locale, d'un représentant de sites intérimaire, d'un représentant de CFA, d'un représentant de CAP emploi, du référent PE pour la Mission Locale, d'un élu local, d'un représentant de l'UTAS. Dans sa forme élargie elle influera un représentant des structures émettrices de fiches de liaison proposant des jeunes sur l'IEJ.

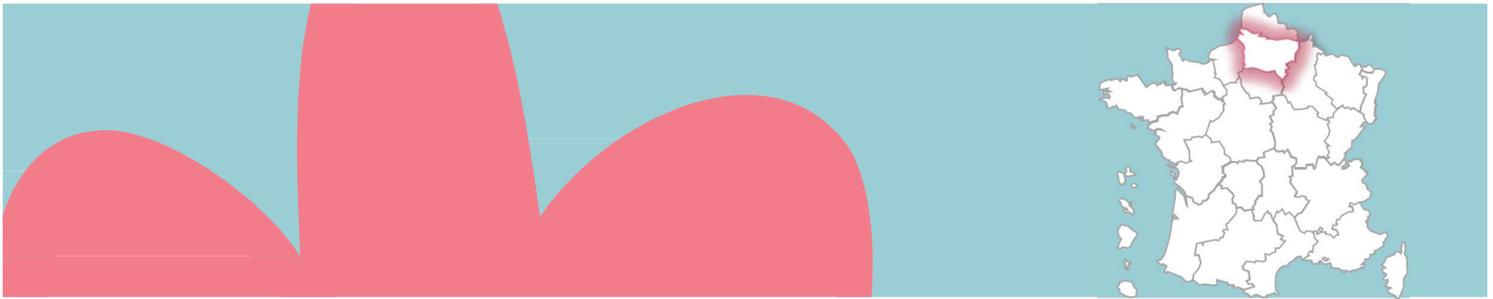
La plus value de la commission repose sur la possibilité dès la commission de mettre en relation les jeunes avec des offres et/ou dispositifs complémentaires à la prestation IEJ

##### 2/ une prestation d'accompagnement renforcé de 4 mois.

La prestation d'accompagnement renforcé constitue une nouvelle prestation non existante sur la Mission Locale.

La prestation d'accompagnement IEJ vise à rendre le jeune autonome en l'amenant à identifier et valoriser ses points forts et ses compétences acquises y compris non professionnelle (loisirs, sports, culture ...) transférables aux situations professionnelles.

La prestation vise à confirmer ou infirmer le projet professionnel du jeune voire à affiner le projet professionnel si le choix du jeune est uniquement au niveau d'un domaine professionnel et non d'un métier précis.



La prestation d'accompagnement du jeune est donc centrée sur la question de la faisabilité du projet professionnel et/ou formatif du jeune ainsi que de sa mise en œuvre pour favoriser son insertion.

La mission locale propose 2 temps dans la prestation :

- Un entretien d'accueil et de diagnostic
- Un accompagnement social et professionnel renforcé et intégré

Un entretien d'accueil et de diagnostic

Tenu en mission locale, l'entretien d'accueil et de diagnostic doit permettre de dresser la situation et les besoins du jeune pour accéder à l'autonomie sociale et professionnelle visée. Pour ce faire le conseiller utilisera la pédagogie du trèfle chanceux. Formalisé par un contrat d'engagement pris par le jeune et le conseiller mission locale référent IEJ au terme de l'entretien, figureront les étapes et actions composant l'accompagnement social et professionnel renforcé et intégré pour permettre une meilleure appropriation par le jeune du travail à entreprendre.

Un accompagnement social et professionnel renforcé et intégré par la participation à des actions individuelles et à des actions des ateliers ou actions collectives.

Sur la base de l'entretien diagnostic sera défini avec le jeune un parcours d'accompagnement IEJ composé :

- A/ de temps en collectif (ateliers exclusivement animés par le conseiller IEJ)
- B/ de temps en individuel (rendez-vous avec le conseiller IEJ)
- C/ de mises en situations professionnelles et/ou situations de contact avec le monde économique (visites d'entreprises, rencontres employeurs, stages, intérim...)

A / les temps en collectifs devront permettre au jeune d'être capable de connaître son niveau et ses aptitudes, de dresser son profil de compétences personnelles et professionnelles, de cartographier son environnement économique, d'outiller sa recherche d'emploi et /ou de formation.

Parmi les 10 temps de collectifs (ateliers) jalonnant la prestation 6 sont des ateliers créés pour répondre à l'accompagnement intensif et intégré de la prestation d'accompagnement IEJ. La prestation met donc en avant des modalités d'accompagnement tant par la thématique des ateliers proposés que par leur approche pédagogique. Parallèlement aux ateliers et rdv individuels avec le conseiller IEJ, un chargé relation entreprise sur 50% de son temps veillera à mettre en relation les jeunes accompagnés en IEJ avec des offres ou opportunités d'emploi.

Ces ateliers composant la prestation d'accompagnement IEJ sont :

Un atelier sur les savoirs fondamentaux

test de niveau + séquence d'exercice sur la lecture, l'écriture et le calcul sur des supports « non scolaires » en lien avec la vie quotidienne. L'objectif de cet atelier est de vérifier l'adéquation du niveau du jeune avec le niveau requis pour le métier ciblé et/ou la formation adhoc.

Un atelier sur l'utilisation des NTIC appliquée à la recherche d'emploi et à la mobilité

- L'utilisation et recours à INTERNET pour être capable de rechercher une information, sélectionner et trier.
- L'utilisation outils et applicatifs liés à la mobilité (Sncf.com, TER Picardie, Google maps, mappy, Michelin, Google heart etc..)
- L'utilisation des sites de recherche d'emploi avec la création de son profil

Un atelier d'identification et valorisation de ses compétences transversales

par le recours au dispositif SKILLPASS dispositif numérique ludo-pédagogique visant à capitaliser les acquis issus d'expériences d'apprentissages non formelles. L'atelier est basé sur l'utilisation d'un sérieux game avec pour objectif de remobiliser les jeunes en les amenant à porter un regard positif sur leurs expériences d'apprentissage (sports, stages, courtes missions, services civiques, expérience participatives, volontariat, vie quotidienne, chantier d'insertion...) Outil attractif d'identification et de valorisation des acquis transversaux, accessibles à tous quelque soit son degré de maîtrise des TIC. Le scénario du jeu sérieux explore six domaines de compétences : traiter l'information, organiser, résoudre des problèmes, travailler en équipe, encadrer, communiquer. Chaque compétence clés se retrouvant dans différentes missions confiées au jeune au fil du scénario, orientées vers le monde du travail par regroupement à des référentiels. Tout au long de l'aventure un diagramme de compétences se construit en toile de fond. Par ce jeu sérieux le jeune est amené à un processus introspectif sur des situations vécues pour identifier et approfondir ses compétences clés)

Un atelier sur les droits et devoirs en entreprise pour acquérir les bases des comportements attendus

Un atelier mobilité

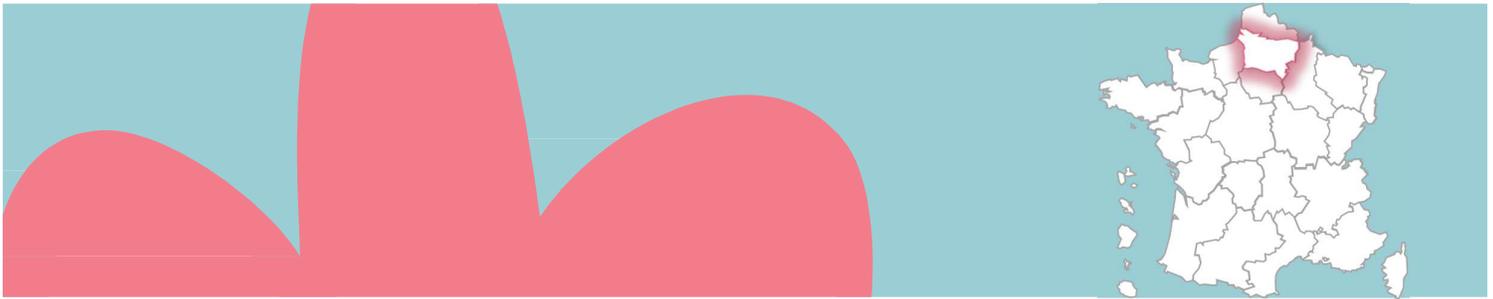
sensibiliser l'accès aux moyens de transport : préparation au code,, information et sensibilisation à la prévention routière,, Modalités et mesures sur les aides aux permis. Expériences de déplacements.

Atelier connaissance du bassin ciblage des entreprises

Travail sur la cartographie du bassin d'emploi, sur les métiers porteurs et les entreprises du territoire. L'objectif est de permettre au jeune de savoir où s'exerce le métier recherché pour guider sa démarche de candidature et /ou sa recherche d'immersion.

Atelier CV / lettre de motivation / entretien d'embauche

Atelier de préparation aux MSPMP



Préparation du jeune à la recherche de lieux de mises en situation professionnelles, utilisation des fichiers d'entreprises, des ressources de l'espace documentaire.

**Atelier contrats**

Cet atelier vise à élaborer et ou le cas échéant retravailler le cv des jeunes pour une formalisation en terme de compétences et pas uniquement en terme d'expérience.

**développement durable**

Abordé sous l'angle d'un atelier les jeunes seront sensibilisés au développement durable par la réalisation d'un travail collectif sur le thème. Ce travail pourra prendre la forme d'une enquête sur les métiers en lien avec le développement durable sur le territoire, ou la réalisation d'une charte ou autre support en lien avec le Thème, ou encore d'une visite sur un site.

Les ateliers seront tous animés uniquement par le conseiller IEJ.

**Les temps individuels** : Chaque conseiller IEJ assurera les temps individuels de « ses » jeunes par des entretiens de face à face. Un livret d'accompagnement sera renseigné pour permettre une approche par objectifs et faciliter ainsi pour le jeune la compréhension de l'utilité des rdv et des ateliers dans sa démarche vers l'autonomie sociale et professionnelle.

**Finalités de l'action :**

L'objectif de la prestation est de conforter le jeune dans le choix d'un projet réaliste et réalisable au regard de son niveau d'étude, des ses aptitudes, de ses compétences, de sa situation personnelle. Il s'agit par la prestation IEJ de « booster le jeune en le replaçant dans une logique de dynamique de parcours » le rendre autonome lui permettre d'accéder à une situation positive d'emploi ou de formation ou de retour en scolarité.

L'action vise un objectif de 180 jeunes à faire entrer et suivre en accompagnement IEJ sur la période de l'action soit du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 30 avril 2017. Avec un rythme de 30 jeunes entrants par cohorte répartis en 15 jeunes/ par site (Hirson/guise) avec une programmation envisagée comme suit :

- 15 jeunes en avril 2015 sur Hirson et sur Guise = 30 jeunes
- 15 jeunes en septembre 2015 sur Hirson et sur Guise = 30 jeunes
- 15 en janvier 2016 sur Hirson et sur Guise = 30 jeunes
- 15 en mai 2016 sur Hirson et sur Guise = 30 jeunes
- 15 en septembre 2016 sur Hirson et sur Guise = 30 jeunes
- 15 en janvier 2017 sur Hirson et sur Guise = 30 jeunes

A noter que les phases d'accompagnement renforcé par les ateliers collectifs, les rdv individuels seront renouvelées tous les 4 mois afin de proposer la même offre à chaque cohorte de jeunes.

**Les Objectifs généraux**

- Améliorer le repérage des jeunes NEET
- Accroître la capacité d'insertion professionnelle de ces jeunes
- Proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage

**Les Objectifs opérationnels**

Développer la relation du jeune avec le monde du travail / et ou de la formation

- **par** la connaissance du bassin et l'identification des métiers exercés
- **par** la création de son profil et la recherche d'offres d'emplois
- **par** les mises en situation professionnelle
- **par** l'accès à la formation

Développer l'autonomie et l'employabilité des jeunes

- **par** le recours aux ateliers de préparation à l'emploi
- **par** un travail sur les comportements (savoirs être) et compétences transversales
- **par** l'accès à la mobilité

**Résultats attendus/ indicateurs**

**Les objectifs en termes de résultats**

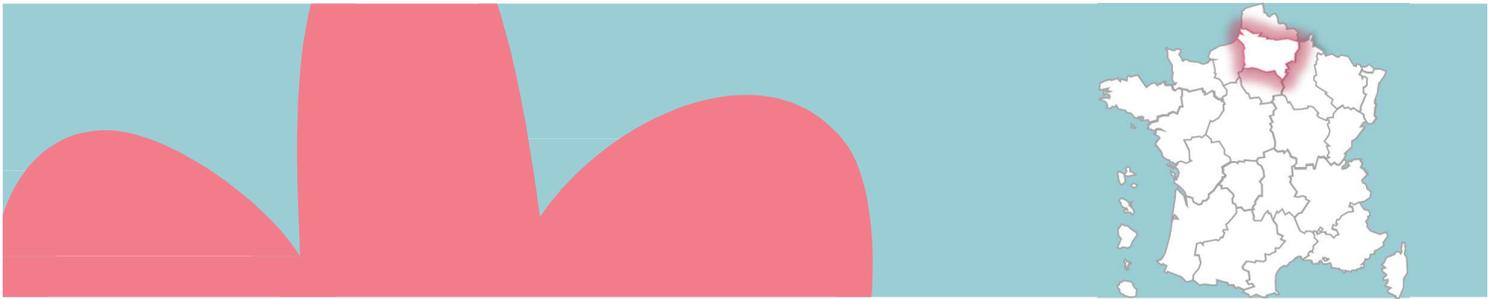
- 75 % des jeunes par cohorte (soit 22 jeunes sur les 30) vont jusqu'au terme des 4 mois d'accompagnement (25 % de rupture, d'abandons, de déménagements, autres..)
- Les jeunes sortant en cours d'accompagnement seront comptabilisés dans les résultats dès lors que les sorties sont des sorties pour formation, emploi et/ou retour en scolarité. Ces sorties seront justifiées par un suivi formation ou emploi au cours des 4 mois.
- sur 75 % des 180 jeunes soit 135, au moins 50% (soit 67) devront avoir bénéficié d'au moins 8 jours de stage et/ou période d'emploi et/ ou de mises en situation professionnelle
- Sur 75 % des 180 jeunes soit 135, est attendu 8 % de placement en emploi durable, 16 % en emploi non durable et 16 % en formation qualifiante ou non

**Indicateurs de mesure de résultat retenus :**

Pour l'accompagnement renforcé du conseiller dédié : il est justifié si au moins 3 entretiens de face à face sont réalisés par jeune et si 75% des jeunes ayant été au terme des 4 mois a participé à au moins 4 ateliers

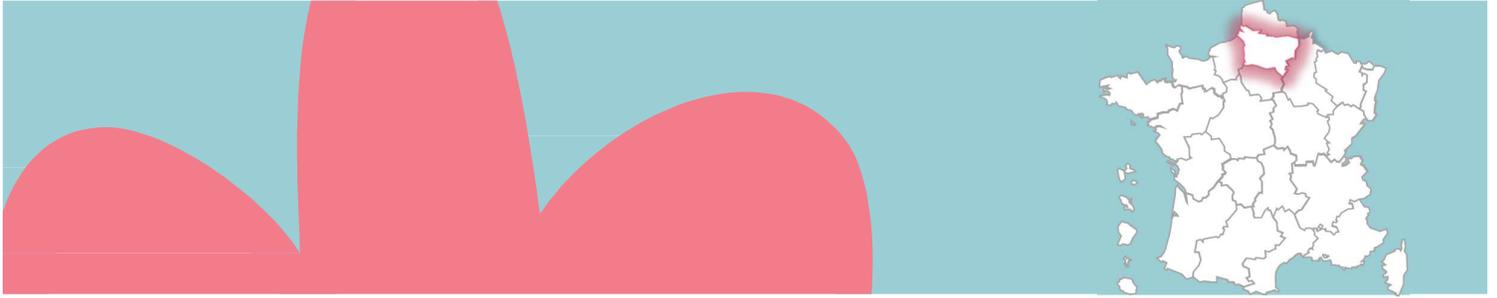
Pour les mises en situations professionnelles : le **certif** de convention constituera la pièce justificative.

Pour les entrées en situation de formation et /ou d'emploi copie du contrat /ou attestation de formation constitueront la pièce justificative.



## Annexe 7.2 : Fiche descriptive du dispositif « De nos atouts au job » de l'INSTEP

<p><b>Intitulé du projet :</b> De nos atouts au Job Région Picardie</p> <p><b>Période prévisionnelle de réalisation</b> du 05/01/2015 au 31/12/2016</p> <p><b>Lieux de réalisation du projet</b></p> <p>Abbeville - Amiens - Chauny – Château-Thierry - St Quentin</p> <p><b>Contexte</b></p> <p>Ce programme vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale aux jeunes les plus en difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Agés de moins de 25 ans</li> <li>sans emploi et ne suivant ni étude, ni formation, résidant dans les régions éligibles, inactifs ou demandeurs d'emploi, inscrits ou non au Pôle Emploi</li> </ul> <p>La région Picardie fait partie des régions éligibles à l'intervention de l'IEJ</p> <p>En Picardie, 26% des habitants ont moins de 20 ans, c'est une des régions les plus jeunes de France. Le niveau de formation des jeunes reste critique, on enregistre le plus fort taux de sortie avant la fin du second cycle du secondaire. Le taux d'abandon des jeunes est particulièrement élevé (8,1%). L'absence de diplôme est un frein important pour l'accès à l'emploi. Par ailleurs cette population est fragile et le constat médicale est préoccupant : importance de problème de surpoids, d'obésité, surmortalité liée à l'alcool.</p> <p>On compte en Picardie 30000 jeunes entre 16 et 24 ans, qui ont quitté le système scolaire sans diplôme, dont 5000 de 16-17 et 18 ans décrocheurs, particulièrement des jeunes issus des ZUS qui vivent en toute marginalité, près de 600 jeunes en détention et 250 vivent sans abri ou en habitation mobile.</p> <p>Ce constat est alarmant et nécessite que les actions de proximité puissent dans un premier temps repérer cette jeunesse, dans un deuxième temps les raccrocher autour d'un dispositif leur permettant de s'épanouir, de développer leurs savoirs être, de construire un projet professionnel, enfin d'accéder à un emploi ou une qualification.</p> <p><b>NOTRE PROJET</b></p> <p>Notre action auprès des jeunes, est basée sur le développement des « soft skills » ou encore des « compétences clés ». Orientées sur le long terme, elles aident à anticiper la capacité du jeune à s'intégrer efficacement et à s'épanouir au sein d'une équipe, d'un groupe et dans ses relations avec l'entourage. Nous considérons les atouts des jeunes comme des leviers de la réussite</p>	<p>Nous proposons un accompagnement personnalisé renforcé pour <b>1000</b> jeunes sur 2 ans (2015-2016) et les encourageront à saisir toutes les opportunités de leur territoire, à développer leur réseau, à diversifier leurs recherches d'emploi à travers la plateforme E-portfolio</p> <p>► L'accompagnement proposé aux jeunes est de 12 mois : 6 mois pour la concrétisation d'une situation pérenne, 6 mois pour valider son intégration</p> <p><b>Les objectifs généraux de l'action proposée sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les qualités humaines et relationnelles attendues et valorisées par les recruteurs</li> <li>Obtenir un emploi pérenne au terme de l'accompagnement</li> <li>Réussir son intégration dans l'entreprise</li> </ul> <p><b>Notre action se compose de 3 étapes distinctes :</b></p> <p><b>ETAPE 1</b> Le repérage des publics et Contractualisation de l'accompagnement</p> <p><b>Objectif :</b> Promouvoir l'accompagnement renforcé et personnalisé, contractualiser l'engagement</p> <p><b>Modalités de repérage du public</b></p> <p>Le ciblage des Zones d'intervention par la plateforme ou la commission partenariale</p> <p>La mobilisation du réseau partenariale relevant de l'insertion, du social, de la santé, du sport, de la culture, du logement, de la formation, et les structures de quartiers (affichage, flyers, participation aux salons, échanges avec les acteurs locaux)</p> <p>La mise en oeuvre d'une stratégie qui consiste en une communication via les réseaux de proximité qui s'inscrivent au coeur de la vie quotidienne du public</p> <p>Une permanence à minima hebdomadaire en nos locaux</p> <p><b>Modalités de contractualisation de l'engagement</b></p> <p>La signature d'un contrat d'engagement à l'accompagnement renforcé et personnalisé repose sur un seul critère : LE VOLONTARIAT</p> <p>sous forme d'information collective suivi d'un entretien individuel</p>
<p><b>ETAPE 2 :</b></p> <p>Définir son socle compétences et développer ses potentiels - Mise en oeuvre de son plan intensif d'actions</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser sa qualification professionnelle - Analyser son niveau général</li> <li>S'assurer d'une connaissance optimisée de l'environnement socio-économique, des métiers, contenu et contextes d'exercice des métiers et condition d'accès - Identifier l'offre de formation qualifiante</li> <li>Développer ses qualités relationnelles et humaines attendues par les recruteurs : communication, sens de l'engagement, de l'efficacité</li> <li>Gérer les situations de stress, se préparer aux entretiens</li> <li>Décliner des pistes professionnelles et savoir les argumenter - Ajuster sa cible professionnelle - élargir son réseau</li> <li>Développer ses techniques de recherche d'emploi sur internet : construire argumenter son profil via le port folio</li> <li>Développer ses compétences à travers une période d'immersion en entreprise</li> </ul> <p>L'accompagnement repose sur un entretien et/ou contact individuel par semaine et des ateliers collectifs obligatoires pour certains et facultatifs selon les attentes et besoins des jeunes</p> <p><b>ATELIERS PROPOSES</b></p> <p><b>Diagnostic des connaissances générales (2h) :</b> Evaluation des connaissances générales du bénéficiaire en français, mathématiques et culture générale pour vérifier les pré requis d'entrée en formation qualifiante : <i>Si le niveau le nécessite, le jeune aura la possibilité pendant l'accompagnement de suivre une remise à niveau</i></p> <p><b>Mobilité (6h) :</b> cet atelier permet d'évaluer conjointement avec le jeune ses différents comportements et stratégies face à des situations exigeant de leur part des déplacements géographiques</p> <p><b>Gérer son stress (9h) :</b> basée sur des méthodes de sophrologie, ce dernier permet de connaître ses signaux d'alerte, diagnostiquer les différents niveaux de stress, apprendre à les gérer, reprendre confiance en soi</p>	<p><b>Gérer son temps (9h) :</b> atelier qui permet de s'organiser, de définir ses priorités et d'établir des plans d'actions</p> <p><b>Prévention Santé (de 3 à 15h) :</b> Interventions d'associations, de professionnels autour des thèmes suivants : Drogue, Maladies psychiques, MST, les risques de maladies professionnelles, l'alcoolisme, l'équilibre alimentaire...</p> <p><b>Analyse du monde socio économique (12h) :</b> cet atelier permet d'identifier les métiers en tension, l'offre d'emploi, de formation et les perspectives de son territoire...</p> <p><b>Découvertes des métiers (3 à 15h selon les interventions) :</b> Interventions de professionnels de différents domaines (bâtiment, animation, commerce, hôtellerie, nettoyage...) pour clarifier les compétences attendues et les qualités requises</p> <p><b>Communication (9h) :</b> Cet atelier amènera les jeunes à prendre la parole sur des thèmes libres ou imposés, à amener et justifier des réflexions, des interrogations, des opinions, mais aussi à écouter, comprendre, interroger et respecter les avis contradictoires</p> <p><b>Préparation aux entretiens d'embauche (9h) :</b> Interventions de professionnels pour réaliser des simulations d'entretiens auprès des jeunes. Cet atelier permettra au jeune de se mettre en situation réelle, d'appréhender les questions, de se préparer pour les entretiens à venir.</p> <p><b>Préparation à l'alternance (9h) :</b> Cet atelier vise la préparation par les jeunes d'une validation opérationnelle de projet, dans le cadre d'une période d'immersion en entreprise : elle comprend, en plus d'une transmission d'informations sur les différents types d'organisations des entreprises, l'adaptation du CV au nouveau projet professionnel, l'élaboration et la qualification d'un fichier entreprise et la démarche de recherche de stage</p> <p><b>Inscription et création de son e-profil sur la plateforme e-portfolio (12h) :</b></p> <p><b>Atelier qui apportera aux jeunes un environnement numérique de travail individuel et collectif permettant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de mieux s'organiser et d'adopter une démarche réflexive pour faciliter sa recherche d'emploi (créations CV, fiches expériences, documents administratifs, tableaux de bord)</li> <li>de communiquer avec les membres du réseau (conseillers, pairs, partenaires...) par le biais des forums, groupe de travail et partage de pages WEB. Il pourra par exemple s'inscrire à un groupe "Emploi Logistique" animé par son conseiller référent pour y trouver des opportunités, des conseils et éviter l'isolement.</li> <li>de choisir parmi ses expériences les plus valorisantes au regard de l'emploi recherché afin de communiquer à un employeur un CV en ligne enrichi</li> </ul> <p><b>L'inscription sur la plateforme fait l'objet d'un abonnement annuel</b></p> <p><i>Pour les jeunes qui matériellement n'auraient pas d'accès internet, nous leur proposons de le doter d'une tablette numérique afin de faciliter et d'optimiser les démarches via le net</i></p>



➤ Une immersion de 15 jours en entreprise sera programmée lors de l'accompagnement pour permettre au jeune de confirmer son projet professionnel, d'acquies des nouvelles compétences, et de concrétiser son emploi

**ETAPE 3**  
**REUSSIR SON INTEGRATION**  
(Plan d'accompagnement ou suivi le contrat de formation)

**Objectif** : Prévenir d'éventuelles difficultés au cours du parcours pour une insertion durable

Un appel téléphonique et au moins un entretien de visu au démarrage du contrat ou de la formation au terme des 6 mois. L'accompagnement se réalisera exclusivement de façon individuelle et se co-construira avec le jeune et l'entreprise ou l'organisme de formation sur la base de contrats d'objectifs tripartites réajustés en permanence à partir des entretiens individuels. C'est pourquoi le nombre d'entretiens est décrit à minima, certaines situations mobiliseront plus d'interventions du référent et feront l'objet d'un accompagnement dans l'emploi ou en formation plus renforcé

**Résultats attendus**

30% en CDD plus de 6 mois

20% en CDI

20% en Formation qualifiante

**Calendrier prévisionnel**

Etape 1 :  
 Repérage : janvier 2015 jusqu' juin 2016  
 Contractualisation : les premiers jeunes signeront leur contrat d'engagement courant janvier  
 Les informations collectives tous les 15 jours et l'accueil permanent hebdomadaire permettront des entrées continues au fil des semaines

Etape 2 : Accompagnement dans l'emploi 6 mois  
 Etape 3 : Suivi dans l'emploi 6 mois

Comités de pilotage intermédiaires avec l'ensemble des partenaires par lieux (financeurs, entreprises, associations, jeunes, référents conseillers, missions locales...) mobilisé sur le projet : juillet 2015 et juillet 2016

Comités de pilotage Finaux avec l'ensemble des partenaires par lieux (financeurs, entreprises, associations, jeunes, référents conseillers, missions locales...) mobilisé sur le projet **décembre 2015** et **décembre 2016**

**PROFILS ATTENDUS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET**

**Une secrétaire temps plein pour l'ensemble de la région**

- pour enregistrer les jeunes dans notre outil informatique
- pour relancer les jeunes en cas d'absence
- pour vérifier les pièces nécessaires au financement (EJ) et FSE

**16 Conseillers référents pour l'accompagnement des 1000 jeunes** dont les missions sont

- Accueillir des jeunes
- Encadrer les ateliers
- Aider à la définition des projets professionnels
- Coacher les jeunes accompagnement dans les démarches jusqu'à la concrétisation d'une situation pérenne
- Prospecter des entreprises
- Développer et fidéliser le réseau partenarial
- Réaliser les bilans individuels et préparer les comités de pilotage

**4 chargés de mission repérage**

- Pour prévoir le dispositif et repérer les jeunes

**1 coordinateur régional**

- pour assurer, contrôler la qualité et la mise en œuvre du projet et rendre compte aux partenaires

**1 chargé de mission**

- pour assurer le suivi sur la plateforme eportfolio

# PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)

